
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 15 juin 2009

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 5, 18)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel nominal</i>	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 6 avril 2009	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossiers n° 2009-0770 et 2009-0771)	(p. 5)
<i>Présidence</i> de monsieur Michel Auroy, doyen d'âge	(p. 6, 18)
<i>Question</i> orale du groupe Les Verts relative au site du Puisoz	(p. 37)
<i>Annexe</i> : Compte administratif 2008 - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Darne (dossier n° 2009-0794)	(p. 39)

Le texte des délibérations n° 2009-0770 à 2009-0832 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 388.

N° 2009-0770	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 27 avril 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 5)
N° 2009-0771	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 11 mai 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 5)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2009-0772	<i>Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Enquête de satisfaction auprès des usagers du réseau REAL - Convention de participation financière à l'enquête -</i>	(p. 29)
N° 2009-0773	<i>Lyon 2° - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Réaménagement des voies terminus J et K en gare de Lyon-Perrache - Convention de participation financière aux études de projet avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2009-0774	<i>La Tour de Salvagny, Limonest, Dardilly - Projet de liaison entre les autoroutes A 89 et A 6 - Avis de la Communauté urbaine - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) -</i>	(p. 19)
N° 2009-0775	<i>Caluire et Cuire, Rillieux la Pape - Place Jules Ferry - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention avec le Sytral -</i>	(p. 23)
N° 2009-0776	<i>Montanay - Rue Centrale - Aménagement de trottoir et sécurisation d'espace public - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2009-0777	<i>Lyon 5° - Aménagement de la rue des Noyers - Etudes et foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2009-0778	<i>Saint Genis Laval - Quartier Montrond - Création d'une voie nouvelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)

N° 2009-0779	<i>Travaux de pavage-dallage sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 29)
N° 2009-0780	<i>Fourniture de produits de marquage et de signalisation au sol sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : fourniture d'enduits à froid et de produits préformés - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 29)
N° 2009-0781	<i>Projet de réalisation d'un parc de stationnement sous le quai Saint-Antoine - Réalisation de sondages archéologiques préventifs - Convention avec le service archéologique de la ville de Lyon -</i>	(p. 23)
N° 2009-0782	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Aménagement du parking aux abords de la gare le long de la RD 51 (tranche 2) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2009-0783	<i>Fourniture et pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 29)
N° 2009-0784	<i>Maintenance des équipements des tunnels sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 29)
N° 2009-0785	<i>Projet européen Freilot - Participation financière de la Communauté urbaine - Convention de consortium -</i>	(p. 30)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2009-0786	<i>Salon européen du commerce Equitable - Edition 2009 - Attribution d'une subvention à l'association Equi'sol -</i>	(p. 25)
N° 2009-0787	<i>Programme Association de solidarité internationale - Attribution d'une subvention à l'association Espace Pandora pour l'année 2009 -</i>	(p. 30)
N° 2009-0788	<i>Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Résacoop pour l'année 2009 -</i>	(p. 30)
N° 2009-0789	<i>Village de la solidarité internationale 2009 - Attribution d'une subvention au collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour l'année 2009 -</i>	(p. 30)
N° 2009-0790	<i>Exploitation du Centre de congrès - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public -</i>	(p. 25)
N° 2009-0791	<i>Bron - Université Lumière Lyon 2 - Campus Portes des Alpes IUT Bâtiment Organisation et Gestion de la Production (OGP) et Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) - Contrat de projet 2007-2013 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 27)
N° 2009-0792	<i>Lyon 7° - Résidence de l'Institut d'études avancées (IEA) - Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2009-0793	<i>Compte de gestion 2008 -</i>	(p. 5)
N° 2009-0794	<i>Compte administratif 2008 - Tous budgets -</i>	(p. 5)
N° 2009-0795	<i>Autorisations de programme 2002-2008 - Compte administratif 2008 -</i>	(p. 5)
N° 2009-0796	<i>Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2008 et budget supplémentaire 2009 -</i>	(p. 19)
N° 2009-0797	<i>Exercice 2009 - Décisions modificatives - Tous budgets -</i>	(p. 19)
N° 2009-0798	<i>SERL - Création d'une filiale conjointe avec la Société d'équipement du département de la Loire (SEDL) -</i>	(p. 30)
N° 2009-0799	<i>Exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine (hors Centre d'échanges de Lyon Perrache) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 30)
N° 2009-0800	<i>Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Programmation complémentaire - Individualisation d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès du FIPD -</i>	(p. 30)

N° 2009-0801	<i>Lyon 3° - Hôtel de Communauté - Déménagement de la délégation générale au développement urbain et remplacement des moquettes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2009-0802	<i>Mise à disposition d'un agent de la Communauté urbaine auprès du SEPAL -</i>	(p. 30)
N° 2009-0803	<i>Modifications du tableau des effectifs -</i>	(p. 30)
N° 2009-0804	<i>Indemnisation des formateurs internes à la Communauté urbaine - Abrogation de la délibération n° 2001-0165 du 23 juillet 2001 -</i>	(p. 30)
N° 2009-0805	<i>Formations diplômantes dans le cadre de décharge partielle de service - Abrogation de la délibération n° 2003-1335 du 7 juillet 2003 -</i>	(p. 30)
N° 2009-0806	<i>Gratification et suivi des stagiaires -</i>	(p. 31)
N° 2009-0807	<i>Conditions d'exercice du droit individuel à la formation (DIF) à la Communauté urbaine -</i>	(p. 31)
N° 2009-0808	<i>Parc de stationnement Part-Dieu Centre commercial - Surcoûts des travaux de réfection de la dalle - Avenant n° 6 à la convention-cadre du 17 novembre 1980 -</i>	(p. 30)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2009-0809	<i>Financement par le Sytral des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement en service consécutifs aux déviations engendrées par l'extension de la ligne 1 du tramway (Montrochet-Lyon Confluence) - Avenant n° 1 aux conventions -</i>	(p. 31)
N° 2009-0810	<i>Lyon 3° - Prolongement de la ligne de tramway T4 phase 2 - Convention de financement par le Sytral des prestations de topographie préalables aux travaux de déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement -</i>	(p. 31)
N° 2009-0811	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Système d'assainissement - Mise en conformité - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2009-0812	<i>Meyzieu - Mise en conformité de la station d'épuration - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2009-0813	<i>Partenariat avec le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et l'Ecole nationale des travaux publics d'Etat (ENTPE), dans le cadre de la recherche et du développement, dans le domaine de la ressource en eau potable - Attribution de subventions -</i>	(p. 31)
N° 2009-0814	<i>Fonds de solidarité eau - Projet Naddhal IV - Guinée Conakry - Attribution d'une subvention à l'association SAGA -</i>	(p. 31)
N° 2009-0815	<i>Signature du Pacte d'Istanbul des autorités locales et régionales par la Communauté urbaine suite au Forum mondial de l'eau 2009 -</i>	(p. 28)
N° 2009-0816	<i>Genay - Protection du bourg - Création de bassins de rétention des eaux pluviales - Lancement de la procédure de déclaration d'intérêt général -</i>	(p. 31)
N° 2009-0817	<i>Mise en oeuvre d'une politique agricole périurbaine - Conventions-cadre de partenariat avec la chambre d'agriculture du Rhône et avec l'Association départementale d'aménagement des structures des exploitations agricoles (Adasea) -</i>	(p. 32)
N° 2009-0818	<i>Politique de soutien à la création de jardins collectifs sur le territoire communautaire - Approbation du programme d'actions 2009 - Attribution de subventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2009-0819	<i>Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Attribution de subventions au centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au centre de soins pour oiseaux sauvages du lyonnais -</i>	(p. 31)
N° 2009-0820	<i>Etudes relatives au plan climat - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) -</i>	(p. 34)
N° 2009-0821	<i>Plan de réduction des déchets à la source - Appel à candidature de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) - Autorisation de signer un contrat de performances -</i>	(p. 34)
N° 2009-0822	<i>Optimisation de la collecte sélective - Passage en collecte en porte à porte pour les Communes en apport volontaire -</i>	(p. 35)
N° 2009-0823	<i>Association La Gourguillonaise - Convention de subvention 2009 -</i>	(p. 31)
N° 2009-0824	<i>ASCUL - Convention de subvention 2009 -</i>	(p. 19)

COMMISSION URBANISME

N° 2009-0825	<i>Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Résidences des Roseaux et de la rue des Jardins - Attribution de subventions d'équipement à l'office public de l'habitat (OPH) de Villeurbanne - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2009-0826	<i>Santé psychique et logement - Participation de la Communauté urbaine au financement d'une formation-action menée par l'association des bailleurs et constructeurs (ABC) HLM -</i>	(p. 31)
N° 2009-0827	<i>La Mulatière - Place Général Leclerc - Réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2009-0828	<i>Lyon 9° - ZAC de la Duchère - Parc du Vallon - Bassins hydrauliques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2009-0829	<i>Oullins, La Mulatière - Projets la Saulaie - Yzeron Sémard - Acquisitions et démolitions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2009-0830	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Quartier Pyramide - Réaménagement de la butte du collège Jules Michelet - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2009-0831	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise et charte de la participation de la Communauté urbaine - Déclinaison du volet participation citoyenne dans les opérations de renouvellement urbain -</i>	(p. 35)
N° 2009-0832	<i>Grigny - Quartier du Vallon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2009 - Programmation 2009 -</i>	(p. 31)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
président

Le lundi 15 juin 2009 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 5 juin 2009 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David, MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Hugué, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yérémiann (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Buna (pouvoir à Mme Chevallier), Charrier (pouvoir à M. Charles), Blein (pouvoir à M. Julien-laferrière), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Deschamps (pouvoir à M. Flaconnèche), Fournel (pouvoir à M. Claisse), Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Pili (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Roche), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung).

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 6 avril 2009**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 6 avril 2009. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2009-0770 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 27 avril 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2009-0771 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 11 mai 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au bureau délibératif et qui font l'objet des rapports 2009-0770 et 2009-0771. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des présidents*

N° 2009-0793 - finances, institutions et ressources - Compte de gestion 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant d'aborder le compte administratif, je sou mets à votre approbation le compte de gestion de notre comptable qui fait l'objet du rapport 2009-0793 et je le mets aux voix : pas d'opposition, je pense ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2009-0794 - finances, institutions et ressources - Compte administratif 2008 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2009-0795 - Autorisations de programme 2002-2008 - Compte administratif 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons maintenant passer à l'examen des comptes administratifs.

Comme vous le savez, la tradition veut que, pour le vote de ce compte administratif, nous fassions présider la séance par le doyen d'âge, monsieur Auroy. J'assisterai donc à la discussion, je répondrai aux questions ensuite et je me retirerai au moment du vote, lui laissant la présidence. Donc pas d'opposition à la présidence de monsieur Auroy ? Merci

Monsieur Auroy, voulez-vous bien venir prendre place.

Présidence de monsieur Michel Auroy
doyen d'âge

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, les comptes administratifs sont soumis maintenant à notre approbation. Monsieur le vice-président Darne présentera d'abord ses dossiers. Lorsque les débats seront clos, nous passerons au vote après que monsieur le président Collomb ait quitté la salle des délibérations, selon l'habitude. Monsieur le vice-président Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, pour un certain nombre d'entre vous, c'est le premier compte administratif de la Communauté urbaine qui vous est soumis.

Je voudrais rappeler ce qu'est un compte administratif. Trop souvent perçu dans les communes comme une simple formalité où, les yeux rivés sur le passé, on décrit les résultats sans bien en comprendre le sens, un compte administratif marque non pas une étape mais un point.

Il y a quarante ans que la Communauté urbaine est partie pour un grand voyage. La Communauté urbaine est un gros bateau et elle marque une nouvelle étape non pas chaque année mais lorsqu'il y a un changement d'équipe. Le budget a été voté avant que l'assemblée actuelle ne siège : il a été voté en décembre 2007. J'invite évidemment les collègues à relire les déclarations que j'ai pu faire lors de la présentation de ce budget et celles que les uns et les autres ont pu faire pour que l'on puisse comparer la prévision et la réalisation.

(Une diapositive représentant un bateau est projetée).

Ce n'est pas le Titanic, non, c'est un beau bateau, c'est le Normandie. Je vous réserve une autre image à la fin, monsieur le président, qui n'est pas le Titanic et qui montre autre chose.

Qu'est-ce que l'on regarde dans le compte administratif ? Bien sûr ce que l'on a fait par rapport aux prévisions mais également une année par rapport à l'année précédente, 2008 par rapport à 2007. Surtout, je crois que c'est le moment de regarder les points forts et les points faibles pour savoir comment on continue la route. Quelles sont les fautes que l'on a commises ? Quelles sont les choses que l'on a bien réussies ? Quels sont les éléments qui nous permettent d'aller vers une étape suivante et avec quels moyens ? Ce n'est donc pas simplement un outil du passé, c'est un outil de diagnostic, un outil qui doit nous permettre de dire comment nous allons affronter le mandat qui est devant nous et pour lequel nous avons déjà voté le budget de 2009.

Evidemment, un compte administratif est un peu à l'image de ces tableaux de bord très compliqués qui ont tellement d'images et de compteurs que l'on ne sait pas lesquels il faut regarder. D'une certaine façon, il y en a toujours un qui n'est pas aussi bon que les autres et donc, dans la présentation du compte administratif, il est de règle que celui qui veut valoriser la politique ne représente que les bons compteurs et ceux qui veulent la critiquer que ceux qui ont un peu de faiblesse.

J'ai tendance à dire qu'il convient d'abord d'avoir une vue générale de l'état de son bateau mais qu'il faut évidemment veiller à ce qu'il n'y ait aucun compteur qui soit dans une zone rouge. La force d'une chaîne c'est celle du maillon le plus faible. Si l'on est trop en retard sur un des éléments, c'est l'ensemble qui est en péril -et hélas ! nous en avons parfois des illustrations graves-. Un bon clignotant à lui seul ne suffit pas !

Bien évidemment, l'interprétation de tout cela laisse part à la subjectivité, malgré tout relative, de chacun et j'aurai donc plaisir à entendre et à répondre aux uns et aux autres.

Ce budget comporte un budget principal et quatre budgets annexes que je présente essentiellement dans des comptes consolidés mais, dans le gros livre que vous avez à votre disposition ou dans le Cédérom qui vous a été adressé, vous avez évidemment les détails.

(La projection présente un portefeuille).

Le portefeuille qui est présenté ici n'est qu'une farce des collaborateurs de la direction des finances qui ont voulu représenter à la fois mon propre porte-monnaie ou les cartables que je transporte habituellement. Mais il est vrai qu'il y a beaucoup de choses à l'intérieur !

Ce que j'ai envie de vous dire pour 2008, c'est qu'il y a eu des contraintes réelles. Les contraintes réelles, vous les connaissez comme moi. Même si la situation financière qui a frappé l'économie mondiale en 2008 ne se traduit pas immédiatement par une détérioration de notre situation parce qu'évidemment, nos recettes, comme l'engagement des dépenses viennent en amont, ce n'est qu'après qu'il y a des conséquences.

Les contraintes réelles ont néanmoins existé par le niveau des recettes de l'Etat qui, vous le verrez tout à l'heure, sont extrêmement faibles. Ce qui fait que nous avons eu un carburant assez réduit pour faire tourner cette fin de mandat dernier et le début de celui-ci. Néanmoins, vous allez vous en rendre compte, fin 2008, la situation est satisfaisante, convenable, solide, je dirai. Encore faut-il qu'elle soit suffisante ; je le crois pour l'instant. Nous terminerons par les perspectives plus difficiles pour les années à venir.

Je vous donne quelques chiffres de synthèse.

Les recettes réelles de fonctionnement sont indiquées ici : le montant réel 2007, le prévu pour 2008, le réel 2008. L'écart 2008-2007 est le rapport entre le réel et le prévu ; le montant prévu était légèrement inférieur à l'année dernière ; en réalité, on a dépassé un peu plus que le prévu et le réel de l'année précédente avec une progression de 1,8 % de 2007 sur 2008. Le réel sur le prévu a été de 2,73 %.

Pour les dépenses réalisées, vous observez que l'on a dépensé également 1,8 % de plus que l'année précédente soit 942,7 M€ de dépenses réelles sur 926 M€ l'année précédente.

Autrement dit, le premier chiffre qu'il faut garder en mémoire est qu'en 2008, les recettes et dépenses de fonctionnement ont progressé de 1,8 %. Cela signifie que nous avons tenu notre objectif puisque j'avais dit que, pour la dernière année, 2008, il n'était pas possible d'avoir des recettes supérieures aux dépenses. Mais nous avons tenu, ce qui est un challenge puisque je rappelle que l'indice moyen des prix de l'année 2008 sur l'indice moyen de l'année 2007 montre une progression de 2,8 % Cela signifie que nous avons réalisé un budget avec 1 % de moins que l'inflation.

Vous observez que les dépenses ont progressé nettement moins que les recettes en réalisé. Cela a comme conséquence que notre autofinancement réel en 2008 est de 253 M€. En 2007, il était de 248 M€. Nous avons prévu 163 M€ dans un souci de réalisme et de prudence et, en réalité, nous avons 253 M€, c'est-à-dire une augmentation. Cette augmentation signifie que nous allons la retrouver par un emprunt plus faible que ce que

nous avons envisagé puisque notre autofinancement a été plus élevé. Nous aurons l'occasion de le dire après mais vous avez là les chiffres et les pourcentages clés pour l'appréciation de ce compte administratif.

Le tableau suivant porte sur la programmation pluriannuelle des investissements en termes de dépenses, de recettes et de charge nette qui est la différence entre les dépenses et les recettes.

Vous voyez que nous avons dépensé un peu moins que prévu. On peut évidemment dire que nous avons été trop optimistes sur le montant des dépenses d'investissement. Nous avons prévu 548,4 M€, nous avons dépensé 443,5 M€, montant comparable au montant brut de l'année 2007, en charge nette, les recettes déduites, un peu supérieure de 9 % à l'année 2007.

Malgré tout, un investissement en charge nette sensible (+ 9 %) mais inférieur à ce que nous avons prévu. Cela signifie tout simplement que nous avons été un peu optimistes dans la réalisation des investissements. C'est souvent le cas des vice-présidents et des services que de penser qu'un projet va se dérouler normalement. Il est donc normal que des services demandent des crédits de paiement liés à ce qu'ils pensent faire, puis arrivent un certain nombre d'événements qui font que l'exécution est un peu inférieure. Elle est néanmoins bonne.

Vous observez que les recettes ont progressé nettement plus fortement que les dépenses, ce qui est évidemment une situation tout à fait favorable.

Je donne maintenant en détail sous forme de camembert, usuel dans ce type de présentation, les recettes consolidées, ce qui permet à chacun d'avoir une vision générale de nos recettes :

- la taxe professionnelle -qui est une TPU, je vous le rappelle- s'élève à 530 M€ auxquels s'ajoutent 17,5 M€ de compensations, ce qui fait 547 M€ ;

- deuxième recette, la dotation globale de fonctionnement avec 326,9 M€ auxquels il faut ajouter -même s'ils ont des statuts assez différents- les 186 M€ qui viennent des autres dotations et cessions (taxe locale d'équipement, fonds de compensation de la TVA et autres subventions) ;

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères apporte 101,9 M€, ce qui est significatif ;

- les produits des services, qu'il proviennent de ventes ou du périphérique nord, apportent 165,6 M€ ;

- enfin, nous avons emprunté 156,2 M€.

Même présentation pour les dépenses consolidées, soit 1 481,4 M€. Sur cette somme, deux tiers fonctionnement, un tiers investissement.

Dans ces dépenses, le premier poste représente les travaux en régie et immobilisations, c'est-à-dire ce que l'on achète, que ce soit sous forme de matière ou de contrats de prestations de services, de délégations de service public, etc.

Les subventions versées : 285 M€. C'est entre autres tout ce qui est versé aux satellites ; par exemple, dans ces 285 M€, le Sytral intervient pour 120 M€.

Les charges de personnel ne sont que le troisième poste de dépenses et représentent environ 20 % des dépenses de fonctionnement et non du total du budget puisque c'est moins et, quand on ne prend que les dépenses de fonctionnement,

192,8 M€. Je redonnerai quelques indications évidemment sur certaines de ces parts de fromage.

Enfin, l'annuité de la dette est à 193,9 M€. Il s'agit là simplement du remboursement du capital et de l'intérêt de la dette.

Pour détailler sans être trop long, nous abordons d'abord les recettes 2008.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en progression de 1,1 % pour une inflation de 2,8 % mais les compensations fiscales, de 17,5 % au lieu de 22,5 % l'année précédente, sont en baisse de 22,2 %. Cela signifie que si l'on ajoute l'ensemble de l'argent que l'on reçoit de l'Etat, nous avons reçu au total 344,4 M€ en 2008 contre 345,9 M€ en 2007, soit une baisse de 0,44 %. En réalité, un recul relatif si on prend l'inflation qui est plutôt de l'ordre de trois points.

La recette de taxe professionnelle, qui a évidemment suivi une évolution beaucoup plus favorable d'un compte administratif à l'autre (+ 2,2 %) -un peu plus si l'on prend du réel au prévu-, représente 530,1 M€.

Les allocations compensatrices représentent 17,5 M€. L'attribution de compensations reçues des communes -celles, lorsque nous avons fait la TPU, qui avaient plus d'impôts ménages que de TP- s'élève à 11,3 M€.

L'attribution qui est reversée aujourd'hui aux communes est la partie de la taxe professionnelle pour compenser la création de la TPU ; elle représente 212,6 M€. La dotation de solidarité, qui est calculée -vous le savez- suivant quatre critères différents, est de 16,6 M€ ; c'est une somme qui est reversée aux communes et c'est donc, d'une certaine façon, un prélèvement sur nos recettes fiscales puisqu'il y a redistribution aux communes.

Cela signifie que le produit net qui reste pour la Communauté urbaine est de 329,7 M€ ; en 2007, au compte administratif, nous avions 323,7 M€. Cela signifie que, tout confondu, il nous est resté 1,85 % de plus en 2008.

Les autres recettes ont augmenté un peu plus.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente 101,9 M€ mais nous n'avons pas modifié les taux. Les 3,6 % de progression résultent donc exclusivement de l'augmentation des bases imposables, donc à la fois l'augmentation du volume du nombre de logements et augmentation des valeurs locatives des locaux taxés. Je rappelle que ce n'est absolument pas lié à la quantité d'ordures mais aux valeurs locatives des habitations ou des locaux industriels ou tertiaires.

La redevance d'assainissement rapporte 54,1 M€, soit une augmentation de 5,7 %. Le tarif est revalorisé chaque année, c'est automatique. Il est de 0,32 € par mètre cube. Cela est évidemment payé en même temps que la facture d'eau.

Le péage du périphérique nord s'est stabilisé à 27,4 M€ et la redevance de l'eau est de 10 M€.

Voilà donc pour les autres principales autres recettes et leurs évolutions.

Voyons maintenant les dépenses. J'ai gardé, par exception, la même présentation que l'année dernière pour la ventilation des dépenses parce que cela peut être intéressant d'en suivre ainsi les évolutions.

Nous allons donc voir d'abord par colonne les différents types d'activités de service aux habitants. Les dépenses sont distinguées parce que cela intéresse finalement, je crois, les entreprises et nos collaborateurs sur ce que l'on fait nous-mêmes et ce que l'on fait faire.

La collecte et le traitement des ordures ménagères coûtent 103 M€. Vous avez vu tout à l'heure que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est à 101,9 M€. Cela veut donc dire que nous couvrons le coût par la taxe, en gros ; en réalité, nous avons même un petit bénéfice. La régie enregistre 30,4 M€. Ce que l'on paye à des entreprises qui font la collecte et le traitement pour nous : 72,6 M€ ; une des deux usines d'incinération est en régie et l'autre concédée. Pour la collecte, l'ordre de grandeur est à peu près 50-50.

Le nettoyage nous coûte 78,3 M€, la régie : 47,7 M€, les entreprises : 30,6 M€. C'est du retraitement comptable, cela n'apparaît pas en direct dans les comptes administratifs qui sont des classements par nature mais qui, évidemment, font que nos totaux correspondent à la même chose.

Les aires des gens du voyage, compétence que nous avons prise il y a quelques années, pèsent tout de même lourdement sur la Communauté urbaine. Il faut donc que les communes, sur lesquelles il y a eu un prélèvement minime au départ de 0,200, se rendent compte que cette prise de compétence coûte 3,3 M€ par an.

La voirie représente au total 186 M€ dont 30,8 M€ en régie et 155,2 M€ pour les entreprises. Alors, évidemment, c'est ce qui est géré par la voirie mais cela comprend aussi bien des modes doux que des modes qui le sont moins, les tunnels, toutes les dépenses que je ne veux pas énumérer pour ne pas allonger à l'excès.

Ensuite, les dépenses du service de l'eau. Je rappelle que le service de l'eau est en affermage ; nous n'avons donc pas le prix de vente de l'eau auprès des particuliers, nous avons simplement un budget annexe résiduel qui est de 23 M€. Nous avons une dépense modeste : 500 000 € pour la régie et 22,5 M€ confiés aux différents fermiers.

L'assainissement, par contre, est assuré en régie directe. Donc la somme, là, a du sens. C'est 102,9 M€ dont 72,9 M€ pour les entreprises et 30 M€ pour la régie. Je donnerai tout à l'heure le prix de la taxe d'assainissement parce que je l'ai oubliée.

Pour les transports urbains, il s'agit pour l'essentiel du versement au Sytral de 119 M€. Je rappelle que, dans le décroisement des compétences, le Département verse 10 % du total.

Le prix des logements qui est ici ne correspond pas à tous nos efforts pour le logement, c'est simplement une partie des aides aux organismes d'HLM et d'aides à la pierre mais tout ce qui est action foncière se retrouve dans les ZAC ou dans les acquisitions foncières. Pour l'année 2008, nous avons, par exemple, 16,7 M€ d'acquisitions foncières qui viennent en augmentation de cette ligne-là mais donc placée autrement.

Je rappelle que, dans ces tableaux, il y a aussi bien fonctionnement qu'investissement.

Les dépenses de santé représentent 12,6 M€, l'enseignement et formation 2,5 %. Nous continuons de verser une part au SDIS ; symétriquement au fait que le Département continue de cotiser pour le Sytral, nous cotisons pour le service d'incendie et de secours. Les moyens généraux de la Communauté

urbaine représentent 94,9 M€ ; c'est l'ensemble des services d'informatique, du personnel, de la communication, etc. mais vous pouvez le mettre en rapport avec la totalité.

Les activités stratégiques, qui ne sont ni des services ni des moyens généraux :

- l'économie pour 26,5 M€ dont 1,6 M€ en régie, l'essentiel étant assuré par les entreprises ; cela concerne aussi bien des pôles de compétitivité que l'ensemble des collaborateurs que nous avons pour les agents de développement locaux ou pour l'ensemble des promotions, que ce soit pour la création d'entreprises ou pour le rayonnement ;

- l'aménagement urbain pour 224,2 M€. Nous avons là les investissements réalisés pour la solidarité, donc les travaux dans les quartiers politique de la ville, nous avons là aussi les subventions versées pour équilibrer les ZAC, les acquisitions foncières et l'ensemble des grands projets (Lyon Confluence, Carré de Soie). La somme totale de cette rubrique est très importante 224,2 M€. On est dans la stratégie, donc dans ce qui structurant pour l'avenir ;

- les dépenses identifiées d'environnement : 5,5 M€. Je veux rappeler ici que nous avons demandé, depuis qu'il y a un comité d'engagement, qu'une grille de développement durable soit remplie pour tous les investissements, ce qui nous permet de dire qu'aujourd'hui, en dehors des dépenses strictement dites d'environnement, il y a dans toutes les actions entreprises par la Communauté urbaine sans exception une nécessité pour chacun des cadres de notre Communauté urbaine de dire les conséquences d'un projet en termes de développement durable. Je crois que c'est là véritablement un progrès très net, qui n'est pas abouti ; il est très difficile pour nos collaborateurs de mesurer un certain nombre d'effets mais il y a une volonté qui constitue un point d'évolution très positif qui est marqué ;

- quelques autres domaines d'activités stratégiques qui sont des évolutions.

Sur les activités de service aux habitants et les activités stratégiques, on peut dire que la plus grande partie est redistribuée aux entreprises, que le service aux habitants fait environ trois quarts de nos dépenses et ce qui est considéré comme plus stratégique un quart de nos dépenses. Nous avons l'indication du pourcentage par rapport au compte administratif. Ce tableau permet de tenir le rythme d'une collectivité qui doit sans doute assurer un service aux habitants mais surtout construire l'avenir et c'est ce qui est dans l'essentiel des activités stratégiques.

Je reviens à quelques dépenses particulières qui sont toujours demandées dans le comité budgétaire, dont au passage je remercie les membres.

Les dépenses de personnel : 192,8 M€. Elles n'ont progressé que de 0,9 % en raison d'un certain nombre de recrutements tardifs et on peut penser à un rattrapage sur l'année prochaine puisque le rythme prévu pour les charges du personnel est une progression de 2,5 %. Nous avons tenu à 0,9 % mais je veux dire que les années de renouvellement de mandat font sans doute qu'il y a un peu de décalage tant dans les investissements que dans les recrutements et nous ne devrions pas retrouver cet écart.

L'effectif moyen payé est de 4 619 agents, d'où une baisse de 24 agents à périmètre constant. Mais ce n'est pas une baisse volontaire, elle est liée au délai de recrutement, au taux de vacance moyen. Je vous propose d'examiner la pyramide des

âges en 2008 à la Communauté urbaine. Ces données sociales ne sont pas souvent communiquées. On compte 4 103 agents, les agents femmes représentent 24 %, cela s'explique parce que les services de voirie et de la propreté ont des métiers majoritairement exercés par des hommes. Par contre, on remarque un pourcentage élevé d'agents femmes dans les catégories de cadre A et B.

La dette a augmenté assez peu : 1 204,8 M€ en 2008 contre 1 198 M€ en 2007. Tous les investissements non réalisés c'est de la dette que l'on n'a pas besoin de souscrire. L'autofinancement a été supérieur à ce qu'on avait prévu soit 80 M€ et les recettes de subventions, de FCTVA, l'encaissement de fonds de concours plus importants que prévu -on l'a vu dans les recettes d'investissement- ont permis de moins recourir à l'emprunt autant qu'il aurait été nécessaire sans ces éléments favorables.

Je rappelle que le montant des investissements que l'on a fixé pour 2008-2013 s'élève à 1 950 M€ et que nous allons voter la même somme pour la période 2009-2014.

Les autorisations de programme votées au 31 décembre 2008 s'élèvent à 2 580,5 M€, nous en avons payé 1 449,6 M€ au 31 décembre 2007. C'est le total depuis 2002 parce que l'on ne coupe pas les choses facilement année par année. Nous avons donc évidemment pris l'ensemble des projets, même ceux qui auront une durée de quinze ans. Nous avons voté en tout des autorisations de programme pour 2 580,5 M€, on en a payé effectivement 1 449,6 M€ au 31 décembre 2007 et nous avons payé 318 M€ en 2008. Je rappelle que nous avons prévu de payer 400 M€ en 2009, c'est ce que l'on a voté. Il reste à payer 812,3 M€ au 31 décembre 2008. Cela signifie que ce sont des opérations lancées mais pas encore réalisées.

Sur la situation financière, l'épargne nette -après remboursement du capital- est de 147,7 M€. Le service de la dette est de 13,8 % ; je rappelle que le service de la dette est le rapport entre le remboursement de la dette plus les intérêts et le total des recettes de fonctionnement, ce qui fait 13,8 %. Nous nous sommes fixé 20 % il y a déjà très longtemps. Nous avons donc un peu de marge. La capacité de désendettement est de 4,7 ans ; c'est le rapport entre la dette et l'autofinancement annuel. Nous nous sommes fixé huit ans au maximum. C'est plus difficile à tenir, franchement !

Maintenant, j'ai envie de dire : "C'est bien, on s'en est sorti correctement". Mais les recettes de TP sont incertaines : l'investissement des entreprises chute en 2009 ; cela signifie que, dans deux ans, elles auront moins de recettes et des communes du Grand Lyon auront des difficultés financières, un certain nombre nous le disent.

Dans les déclarations ici, j'ai l'habitude de tenter d'être le plus objectif possible. A prendre des risques, bien sûr, j'ai envie de dire que le temps des tempêtes est peut-être à venir. C'est un joli bateau, on peut tenir le choc, bien évidemment, mais tout dépend de l'ampleur de la tempête. Je ne dis pas que, dans un an ou deux, il ne faille pas se tenir aux barres parce que cela peut tanguer si nos recettes s'écroulent. On fera face, on part d'une bonne situation. Mais je crie rarement à l'inquiétude pour l'avenir. Je ne dis pas ce que sera l'ampleur de ces difficultés mais nous ne les avons pas au moment d'une crise économique, nous les avons avec un effet retard qui, à mon avis, est plutôt de deux ans qu'un. Il faut donc le savoir pour ne pas se dire tout à coup : "Tout va bien, on peut dépendre".

Dernier clin d'œil, la *Chanson des Mariniers du Rhône*, antérieure à 1850 et dont je ne connais pas la musique :

"De Lyon notre départance,
Avec que trois bateaux chargés,
Chargés de bois pour la marine,
En Arles notre destinée.

De là en suivant notre route,
Jusqu'à Condrieu gaillardement,
Nous avons bronqué sur la pile,
Ah mes amis, ah quel tourment..."

J'espère qu'à la barre, nous saurons éviter la pile mais nous ne le ferons que si nous sommes tous ensemble, présidents, collaborateurs, et alors nous passerons un coup de tabac annoncé.

Merci à tous.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur le vice-président. Je vous propose de continuer maintenant sur le même rythme parce que nous avons beaucoup d'interventions et je demanderai à chacun d'essayer de respecter son temps de parole. Nous avons trois minutes pour le groupe Mouvement démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le président, chers collègues, on voit que le débat sur le compte administratif prend une acuité particulière à l'heure où la culture de l'évaluation des politiques publiques s'installe dans notre environnement administratif. Il mesure en fait deux choses : la conformité de l'exercice budgétaire à l'engagement prévu et la bonne gestion du budget de la collectivité.

Le résultat global est plutôt satisfaisant puisque le taux de réalisation, en fonctionnement, est de 88 % pour les dépenses, de 104 % pour les recettes et, en investissement, nous avons un taux de 88 % pour les dépenses et 73 % pour les recettes. C'est sur les recettes d'investissement qu'il nous faudra rester vigilants.

Mais, plus que la tenue des engagements à court terme, c'est la gestion équilibrée de ce budget qu'il faut souligner. Elle nous permet de préserver nos marges de manœuvre pour contenir les effets conjoncturels de la crise tout en maintenant notre ambition pour le développement de l'agglomération, et cela grâce au trépied que sont la maîtrise de l'endettement, le maintien élevé de l'autofinancement et la forte capacité d'investissement.

Deux effets de levier qu'il nous faut conforter : l'investissement et l'autofinancement.

Concernant l'investissement, on constate une légère baisse de 6 %, très relative quand on sait que, pour l'ensemble des communautés urbaines, la baisse a été de 17 %. Le Grand Lyon maintient sa vocation d'investisseur avec 36,6 % dans l'ensemble des dépenses. L'investissement reste évidemment la seule réponse pertinente à la crise. C'est ce qui nous a permis de bénéficier du remboursement anticipé de la TVA et de confirmer une politique volontariste sur le logement avec 100 M€ affectés à ce poste et encore 2,5 M€ sur le foncier destiné à l'environnement économique et l'habitat social. On le voit aujourd'hui, les collectivités sont les premières à concrétiser les investissements attendus par le plan de relance. Cependant, le manque de visibilité sur la structure de leurs finances locales et la pression financière sur leurs charges rendent tangible cet effort de relance.

Deuxième appui qu'il nous faut préserver, notre capacité d'autofinancement net qui est de 253 M€ pour cet exercice, soit un niveau élevé signe d'une bonne gestion et qui compense l'augmentation de l'emprunt. Avec une capacité de désendettement à un peu plus de quatre ans, nous restons dans une échelle raisonnable. Enfin et surtout, notre capacité d'autofinancement est un gage d'autonomie pour la gestion de notre budget compte tenu de la perte d'autonomie financière dans la structure de nos finances locales et de l'évolution à la baisse des produits de l'Etat.

La visibilité de la situation financière sera difficile, notamment sur les recettes venues de la fiscalité locale et l'anticipation sur les dépenses d'aménagement des ZAC. Ce sont des points fragiles sur lesquels nous devons rester vigilants. Compte tenu du contexte, nous saluons donc le maintien d'un budget à l'équilibre qui conserve nos marges de manœuvre pour l'avenir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons cinq minutes pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, l'analyse des comptes administratifs d'une collectivité est instructive à un double titre : d'une part, elle permet de porter une appréciation sur le degré de réalisation des intentions affichées dans les documents budgétaires, qu'il s'agisse du budget primitif ou des décisions modificatives votées au cours de l'année ; d'autre part -et c'est l'élément le plus important-, elle permet de voir l'évolution des grandes masses budgétaires sur une longue période et de formuler un diagnostic sur la santé financière de la collectivité.

Sur le premier point, c'est-à-dire sur la conformité entre les résultats et les prévisions, je crois qu'il n'y a pas de dysfonctionnement majeur à relever, même si l'on sait qu'il est toujours très difficile de réaliser la totalité du montant des investissements en termes de crédits de paiement.

Sur le second point qui concerne l'analyse et l'évolution de la structure financière de notre collectivité, je crois que l'on peut objectivement soutenir qu'aucun ratio de gestion ne suscite de réels motifs d'inquiétude. C'est vrai de l'endettement, c'est vrai de la situation de la trésorerie, c'est vrai de la pression fiscale, c'est vrai de l'évolution de la masse salariale.

Mais, si la situation peut être considérée comme globalement positive, je voudrais cependant m'arrêter quelques instants sur la question de l'évolution des dépenses de fonctionnement. En ce domaine, il me semble qu'il convient de s'interdire de transgresser un certain nombre de règles.

Première règle : les dépenses réelles de fonctionnement doivent augmenter moins fortement que les recettes réelles de fonctionnement. C'est la méthode la plus vertueuse pour accroître l'autofinancement et, par voie de conséquence, pour améliorer les capacités d'investissement de la collectivité. Cet objectif est partagé par tous mais il n'est pas toujours atteint. Pour l'année 2008 et s'agissant des comptes consolidés, l'on observe que l'augmentation des dépenses et des recettes de fonctionnement s'est située au même niveau, à savoir + 1,8 %. C'est un résultat convenable mais il doit nous inciter à intensifier nos efforts d'économies.

Deuxième règle : le principe que je viens d'énoncer doit s'appliquer hors augmentation éventuelle des taux de la fiscalité directe. Cela signifie très clairement que le produit lié

à l'accroissement des taux de la fiscalité doit être intégralement consacré à l'investissement. L'effet multiplicateur des dépenses d'investissement contribue à la croissance économique et l'augmentation de l'impôt payé par les entreprises ne pourrait se justifier si elle servait à combler des déficits de fonctionnement.

Troisième règle : l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement doit s'effectuer simultanément sur les trois grandes postes de dépenses, à savoir les frais de gestion générale, les frais de personnel et les subventions. Il faut reconnaître que des progrès substantiels ont été enregistrés sur les deux premiers postes. En revanche, il existe encore des gisements d'économies possibles dans le domaine des subventions attribuées ; je réclame depuis de nombreuses années la mise en place de procédures d'évaluation de nos actions dans ce secteur et je renouvelle ma demande aujourd'hui.

La mise en œuvre de ces règles de gestion s'avère d'autant plus nécessaire aujourd'hui que l'avenir des collectivités territoriales est entouré de beaucoup d'incertitudes.

La première incertitude est de nature institutionnelle. En matière de décentralisation, le Big Bang annoncé lors de l'installation du comité Balladur ne sera finalement qu'un flop supplémentaire et cette situation est très pénalisante pour la métropole lyonnaise qui, du fait de sa taille, de sa position géographique et de sa structure urbaine, aurait dû faire l'objet d'un traitement particulier au même titre que Paris. C'est d'ailleurs ce que démontre une récente étude réalisée par Ernst & Young selon laquelle Lyon est la seule métropole provinciale, très très loin devant les autres, qui dispose d'une masse critique suffisante et qui bénéficie d'une visibilité de niveau international.

La deuxième incertitude est directement liée à la question des déficits publics. Les grands équilibres financiers de la France sont notoirement dégradés et les conséquences de la crise actuelle ne sont pas de nature à arranger les choses. La lettre de cadrage rédigée par le Premier ministre dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2010 est très éclairant à cet égard. Dans ce cadre, le déficit budgétaire va contraindre l'Etat à plafonner d'abord puis à réduire ensuite ses contributions en direction des collectivités territoriales ; cela concerne d'abord les dotations de fonctionnement mais cela concerne aussi les subventions d'équipement.

J'ajoute que l'application de la législation a aussi des répercussions négatives sur les finances des collectivités territoriales. La commission consultative d'évaluation des normes, présidée par le sénateur Lambert, a estimé à plus de 450 M€ pour 2009 les dépenses supplémentaires entraînées par les lois et décrets. Et encore, la commission n'a-t-elle pas pris en compte les retombées des directives européennes !

Enfin, la troisième incertitude majeure concerne le dispositif visant à compenser la suppression de la taxe professionnelle sur les équipements et biens mobiliers. Dans cette affaire, le Gouvernement doit trancher entre un certain nombre de propositions contradictoires qui émanent du Medef, de la commission des finances de l'Assemblée nationale ou encore des associations d'élus locaux qui, une fois n'est pas coutume, présentent un front relativement uni. Mais, quelle que soit la solution retenue, l'on peut craindre cependant que les collectivités soient globalement perdantes à terme s'agissant du montant de leurs ressources et surtout l'on peut craindre aussi que la réforme n'entraîne une perte supplémentaire d'autonomie financière des collectivités territoriales.

Dans ce contexte difficile, monsieur le président, mes chers collègues, l'heure est venue, me semble-t-il, de susciter l'union de ceux qui partagent la conviction qu'une France décentralisée sera mieux armée pour répondre aux défis de la croissance économique, de l'aménagement du territoire, de la cohésion sociale et de l'épanouissement personnel.

Telles sont les observations que notre groupe souhaitait faire à l'occasion de ce débat sur le compte administratif de notre collectivité pour lequel nous émettrons un vote positif.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

M. BRAILLARD : Monsieur le président, mes chers collègues, je serai un peu plus content que les mariniers et je dirai au vice-président Jacky Darne, sans chanter : "Tiens bon la barre, tiens bon le vent, hisse et ho, Jacky !".

Le compte administratif que nous évoquons ce soir a une particularité puisqu'il s'agit de la première mandature, même s'il s'inscrit dans une certaine continuité.

Tout d'abord, nous constatons qu'en matière d'investissement, le Grand Lyon a conclu la PPI du précédent mandat avec plus de 360 M€ d'autorisations de programme individualisées, ce qui est un montant extrêmement important et, si le rapport que nous discutons ce soir dresse aussi le bilan des autorisations de programme globales sur la période 2002-2008, il montre l'importance de celles-ci. Il ne faut pas oublier que le Grand Lyon a su également mener à bien ses fonctions régaliennes que sont la voirie, l'assainissement, la collecte et la valorisation des déchets, le nettoyage et les transports urbains. Notons que l'investissement opérationnel 2008 concerne notamment le projet de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais, le fameux projet REAL en lien avec la région Rhône-Alpes et dont un des rapports de ce soir présente des avancées significatives.

Le compte administratif montre également comment nous avons anticipé à notre niveau les effets de la crise économique mondiale qui frappe beaucoup trop de gens dans notre agglomération. Cela n'a pas toujours été simple face aux désengagements financiers progressifs de l'Etat : seulement 1,5 % de croissance annuelle moyenne de la dotation d'intercommunalité, inférieure à l'inflation. Il est vrai que l'Etat a d'autres soucis puisqu'il y a une dette publique de plus de 300 milliards d'euros à gérer, soit une augmentation de plus de 25 % en cinq ans. Avouons que ces chiffres donnent le tournis et ils ne pourront qu'apaiser les éventuelles critiques de l'opposition.

De son côté, le Grand Lyon a un endettement très mesuré avec un encours stable en 2007 et 2008. Notons aussi les frais de personnel qui sont en hausse très modérée de 0,9 %.

Anticiper la crise c'était investir dans la politique économique et le rayonnement international de l'agglomération avec les pôles de compétitivité et le fait de dégager un autofinancement de haut niveau. Anticiper la crise c'était aussi prendre les mesures nécessaires pour répondre aux exigences environnementales et la mise en place de notre Agenda 21. Anticiper la crise c'est également poursuivre une politique de logement social dynamique avec des subventionnements aux offices d'HLM, c'est réhabiliter des secteurs ou des quartiers ; et saluons d'ailleurs l'ouverture du pôle de loisirs et de commerces du Carré de Soie à Villeurbanne, Vaulx en Velin.

Pour conclure mon propos, je réitère l'approbation des élus du groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain sur le compte administratif. Et je suis intervenu en trois minutes, monsieur le président, comme vous me l'aviez imposé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai trois minutes pour le groupe Les Verts.

M. le vice-président CHARLES : Monsieur le président, chers collègues, à notre tour, nous signalerons que le Grand Lyon est une collectivité bien gérée : l'endettement est maîtrisé et l'autofinancement est satisfaisant.

A l'heure où nous commençons à payer lourdement les conséquences des délires des apprentis sorciers de la finance, nous devons nous féliciter de cette gestion sage. Et à ceux qui prétendraient que c'est la moindre des choses, nous leur conseillons de porter leur regard à soixante kilomètres au sud-ouest et d'observer l'ampleur des dégâts causés par trente années de gestion calamiteuse des finances publiques de la ville de Saint Etienne, s'il faut les convaincre de la différence.

Néanmoins, nous souhaitons faire un focus sur deux éléments.

Notre première remarque : ne sommes-nous pas, à l'inverse, trop sages ? Nous avons prévu une évolution de la masse salariale de 4,2 % en 2008 ; elle n'a été en réalité que de 0,9 %. Dans plusieurs domaines, des besoins essentiels existent, que ce soit dans la proximité, dans le contrôle des délégations de service public ou dans un domaine que notre collectivité ne peut plus ignorer : l'énergie. Plutôt qu'un recours trop systématique à des intervenants extérieurs, notre groupe privilégie le renforcement de la compétence des services du Grand Lyon.

En second lieu, la lecture des chiffres nous montre qu'une évolution urbaine essentielle est en cours. La décrue automobile a commencé. Les recettes du péage de TEO ont diminué de 4,4 % en 2008, ce qui traduit une diminution de fréquentation de 3 %. Cela confirme les chiffres de l'enquête ménages rendue récemment qui ont montré que, pour la première fois dans notre agglomération, le nombre de déplacements automobiles est passé en-dessous de 50 % du total des déplacements. D'autre part -et cela conforte ces chiffres-, la fréquentation des parkings est en baisse. Les deux nouveaux parkings créés pour compenser partiellement les places supprimées par la reconquête des berges du Rhône sont à moitié vides et la fréquentation des parcs anciens diminue. Certains diront sans doute que l'augmentation des prix du pétrole en 2008 en est la cause et qu'il a baissé depuis mais inutile d'être grand devin pour savoir que son prix va augmenter de plus en plus à l'avenir ; d'ailleurs, de 38 dollars en janvier dernier, le baril est déjà remonté à 70 dollars.

Alors, à la lumière de ces chiffres, notre groupe réitère la demande d'une relance sélective des investissements vers les modes doux, la maîtrise de l'énergie, le logement social, la solidarité. Les investissements automobiles d'aujourd'hui seront les déficits de demain. Et à ceux qui nous ont traités d'idéologues, les Grands Lyonnais ont répondu à plusieurs reprises, tant par leurs actions que par leurs suffrages. On se souvient que le candidat UMP à Lyon avait largement fait campagne contre la suppression des places automobiles ; on sait ce qu'il est advenu. Le résultat des européennes n'est donc pas un phénomène mais la confirmation d'une tendance de fond, celle d'une demande de nos concitoyens de plus d'écologie dans nos politiques publiques.

Je vous remercie. Notre groupe votera bien sûr ces rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai cinq minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, chers collègues, vous le savez, la famille politique à laquelle nous appartenons a toujours défendu la gestion rigoureuse des finances publiques et nous continuerons à le faire.

Un compte administratif est un peu le bilan de l'année écoulée. Une occasion de dire ce qui a marché, ce qui a posé problème, ce qu'il faudra améliorer dans les prochains exercices. Nous remercions aussi monsieur le vice-président Darne et les services du Grand Lyon qui ont bien voulu apporter aux groupes politiques les précisions demandées. La transparence financière est toujours une bonne chose.

D'une manière générale, on peut se satisfaire des grands équilibres financiers qui sont présentés dans ce document. Nous notons une grande proximité entre les prévisions et l'exécution. Le Grand Lyon voit son autofinancement augmenter de près de 1,8 % à 147 M€, ce qui, en cette période de troubles financiers, n'est pas anodin. Nous bénéficions d'une bonne capacité de désendettement, six ans, ce qui fait de notre Communauté urbaine une des meilleures. Il faudra apporter toute notre attention aux frais financiers car les taux d'intérêts faibles sont compensés pour les banques par des marges et des frais en augmentation.

Si 2008 s'est caractérisée par moins d'investissements -rappelons qu'il s'agissait d'une année particulière, année d'élections, de transition entre deux mandats-, lors de la présentation en commission, vous avez expliqué que la courbe financière pouvait poser des problèmes dans les années à venir. Nous aimerions avoir des éclaircissements, d'autant qu'au cours de nos réunions préparatoires, l'évaluation du plan de mandat a fluctué entre 2 et 2,4 milliards et vous conviendrez avec moi que nous sommes là sur une fourchette large qui, si elle concerne des équipements dont l'agglomération a sans doute besoin, mérite d'être précisée.

La situation économique nous laisse présager des lendemains difficiles car les recettes liées à l'activité économique et à l'investissement privé seront en diminution. Il conviendra de gérer les finances de manière toujours plus rigoureuse. Ainsi, en 2008, les recettes du FCTVA ont augmenté du fait de la bonne santé des investissements en 2006 ; ce ne sera pas le cas dans deux ans.

Avec une pointe de résignation, tant cela devient habituel, nous devons constater la stagnation voire la baisse, en particulier si l'on tient compte de l'inflation, des dotations de l'Etat et de ses démembrements, Agence de l'eau y compris. Bien sûr, l'Etat connaît lui aussi la crise. Pourtant, on aurait pu croire qu'il faisait des économies grâce à tous les transferts de compétences aux collectivités locales ; nous nous serons sans doute trompés dans notre analyse. Nous constatons que les provisions illustrent la volonté de prudence du Grand Lyon. Souhaitons que les conflits qui restent en suspens trouvent rapidement une issue favorable à l'intérêt général !

Ce compte administratif est néanmoins pour nous l'occasion de nous interroger sur le fonctionnement des services du Grand Lyon car cela a un impact budgétaire. Dans bien des cas, lorsque les élus, en particulier les maires, font remonter des problèmes auprès des services, la réponse se fait parfois attendre. On a le sentiment que les agents de la Communauté urbaine prennent le pas sur la structure politique et les élus. Il serait dommage, par exemple, lorsque l'on propose un aménagement de sécurité, de le voir refusé par les services et qu'il soit finalement proposé par ceux-ci quelques années plus tard au vu des risques constatés. Que de temps perdu et que d'argent également !

La Communauté urbaine doit rester au service des territoires et des populations et le contrôle démocratique par les élus doit être effectif. N'alourdissons pas inutilement les procédures ! Bien sûr, les projets sont multiples et il faut les traiter sérieusement. Mais doit-on accepter que la construction d'une voirie nouvelle mette entre vingt et quarante mois. Ces questions ne sont pas secondaires. Nous avons tous constaté que la réalisation budgétaire peut être plus optimisée. Des opérations programmées ne sont pas réalisées, faute d'une évaluation correcte du temps nécessaire pour les mener à bien. Nos concitoyens sont en attente, ne les décevons pas !

Un mot sur le compte de gestion pour dire qu'il reflète la rigueur de la gestion du Grand Lyon puisque le comptable ne fait pas de remarque fondamentale.

Majoritairement favorables à ces dossiers mais fidèles à la tradition de notre famille politique, nous garderons une liberté de vote qui permettra à ceux de nos collègues soucieux de la cohérence entre leur action municipale et leur action communautaire de s'exprimer en leur âme et conscience.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons maintenant cinq minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, les comptes administratifs consolidés sont en quelque sorte le reflet budgétaire de notre activité. Ils sont le témoin de la bonne utilisation de l'argent public, tant dans nos recettes que pour nos dépenses, de leur efficacité au service de l'intérêt général. Bien au-delà du simple exercice comptable, ils doivent refléter la bonne exécution du vote du budget. Ils informent, ou pas, de la sincérité de l'impôt et des redevances prélevés auprès des contribuables, des habitants, des entreprises. D'autant plus que l'exécution de ce budget s'est trouvée percutée par un véritable tsunami avec une crise sans précédent du système capitaliste -il y avait beaucoup de gîte- : licenciements, longues périodes de chômage partiel, ralentissement de l'immobilier, incertitudes pesant sur la consommation des ménages et pouvoir d'achat en baisse.

Mais le dynamisme de notre agglomération atténué ces difficultés, notamment dans le taux de réalisation de notre budget principal, d'un niveau élevé : 92 % des recettes et 98 % des dépenses dans une première année de mandat -ce qui est assez intéressant-, s'équilibrant autour de 1,600 M€ et un autofinancement avoisinant 230 M€, une capacité de désendettement très satisfaisante qui pourrait être lissée dans le temps pour ne pas pénaliser les contribuables.

Il nous faut aussi être attentifs à certaines baisses de recettes telles celles liées aux transactions immobilières, achats d'appartements. Les dotations d'Etat sont elles aussi loin de suivre le coût de la vie. Cette non-indexation diminue d'autant le pouvoir d'achat de notre collectivité. Nous avons beau travailler toujours plus, nous gagnons toujours moins.

De ce point de vue, force est de constater que les charges de personnel sont loin d'exploser, les effectifs sont même en légère diminution. Nous devons veiller à ce qu'il n'y ait pas de dégradation, notamment dans les services de proximité, ceux dont nos concitoyens ont le plus besoin.

Présence forte de notre budget avec nos participations aux transports urbains, sur l'action économique, qui devrait se concrétiser par plus d'emplois, sur l'aide à la pierre et poursuite

de nos efforts dans notre politique de logement social, sur les solidarités intercommunales aussi avec nos quatorze aires d'accueil des gens du voyage. Nous n'avons pas relâché nos efforts budgétaires sur les grands aménagements urbains, contrats d'agglomération avec notre soutien aux équipes des MOUS, au bilan financier des ZAC.

Soucieux d'un environnement de qualité, le Grand Lyon est actif au niveau de l'Agenda 21. Nos concitoyens sont en attente forte sur tout ce qui tourne autour du tri sélectif : dans de nombreuses réunions de quartiers ou autres lieux de concertation, nous sommes interpellés. Nous devons aussi poursuivre notre effort d'implantation de déchèteries car il y a là un véritable service public rendu.

Sans vouloir faire un inventaire à la Prévert, notre Communauté urbaine, de par la volonté de son exécutif auquel le groupe Communiste et intervention citoyenne apporte sa contribution originale, s'efforce de créer les conditions d'une solidarité d'agglomération qui tente de gommer les inégalités de notre société.

Il y a du potentiel industriel, commercial, scientifique, culturel, démocratique. Mais, sans moyens financiers, les objectifs ne peuvent être atteints. Aussi, malgré tous les efforts du Gouvernement pour mettre les collectivités locales à genoux en leur imposant des dépenses et en leur retirant des financements, le Grand Lyon a encore résisté en 2008.

C'est bien la démonstration que les collectivités ont besoin de finances pérennes et souveraines, liées à la vie économique de leurs territoires. Personne ne peut dire de quoi demain sera fait, si cette autonomie financière devait disparaître. C'est comme dans le conte du *Petit Chaperon Rouge*, les grands méchants loups voudraient bien croquer la taxe professionnelle, la remplacer en partie par un impôt ménage du style "taxe carbone". Tous les experts qui s'épanchent sur cette réforme sont inspirés par un libéralisme pur et dur qui est massivement rejeté par nos concitoyens.

Au même titre que les associations de maires de France, de présidents d'intercommunalités, vous-même, monsieur le président, nous devons persévérer et exiger :

- la garantie aux collectivités territoriales d'un niveau de ressources qui permette d'assurer leurs charges,
- la nécessité de maintenir un lien économique fort entre entreprises et territoires pour un levier fiscal dynamique,
- le refus de reporter la charge fiscale actuelle des entreprises sur les ménages,

pour poursuivre une politique d'agglomération solidaire entre les différents territoires efficace, proche des habitants et équitable.

Alors nous ne ferons pas comme les marins de la Mer Noire, nous n'allons pas nous révolter, nous allons résister.

Monsieur le président, chers collègues, le groupe Communiste et intervention citoyenne donne un avis favorable aux comptes administratifs consolidés ainsi présentés. Il convient de souligner la forte implication de nos services et de l'ensemble des personnels pour faire vivre dans le concret la réalisation de nos budgets ainsi votés.

Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président DESSEIGNE : Monsieur le président, chers collègues, il faut tout d'abord garder en mémoire que ce compte administratif qui nous donne l'état réel des recettes et des dépenses de notre assemblée par rapport au budget -en quelque sorte nous passons du souhait à la réalité-, est un compte administratif de transition qui ne présente pas de réelles interrogations mais il apporte quelques renseignements généraux rassurants. Toujours parce qu'il est un compte administratif de transition, nous ne pouvons pas, de manière prématurée, nous prononcer sur certaines réalisations que nous attendons tous, élus de nos communes, avec impatience. Des performances budgétaires solides, caractérisées par une bonne capacité d'autofinancement élevé, une gestion active mais prudente de la dette et de la trésorerie, source de flexibilité et d'économie, enfin, des engagements hors bilan maîtrisés.

Deux remarques : si l'on rentre dans l'observation des chiffres, on constate une augmentation des produits de fonctionnement. Quant à l'évolution des dépenses de même nature, elle ne révèle pas de modification structurelle notable. Certes, on peut regretter un léger fléchissement dans le taux de réalisation des investissements.

Il s'agit d'un compte administratif qui permet de dégager un sentiment de satisfaction globale et de caractériser une gestion équilibrée. Il correspond à un budget très maîtrisé et bien contrôlé. Des aspects positifs sont à souligner : évolution importante de la taxe professionnelle, maîtrise des dépenses et encadrement en matière de masse salariale mais il y a d'autres aspects qui, sans être négatifs, doivent inciter à la vigilance : quelle évolution pour la taxe professionnelle ? Les dotations de l'Etat méritent d'être revalorisées. Ce compte administratif traduit une exécution volontariste, cohérente et responsable, placée à la fois sous le signe de la performance et du résultat, du budget tel qu'il avait été voté.

Dans la conjoncture d'aujourd'hui, le pire n'est jamais sûr mais le meilleur n'est pas davantage une certitude. Aussi -et pour conclure-, ce compte administratif 2008 marque des arbitrages liés à l'évolution qu'il y a aujourd'hui dans notre agglomération. Dans le contexte actuel de crise financière et économique, il est de notre responsabilité de veiller à la mise en œuvre efficace et raisonnée de nos objectifs et de poursuivre une exécution de nos budgets qui caractérisent le respect de nos engagements.

Le groupe Synergies-Avenir votera l'ensemble des comptes tels qu'ils ont été présentés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai cinq minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. DUMAS : Merci. Monsieur le président, mes chers collègues, après ce concert quasi unanime de satisfecit pour certains, même de louanges pour d'autres sur le compte administratif, vous permettrez de la même manière à notre groupe d'apporter un regard légèrement différent, un regard lié à notre perception de la situation économique actuelle et de l'action du Grand Lyon dans ce contexte.

Jamais notre agglomération n'a connu un tel ralentissement économique. L'emploi est moribond ; chaque jour, des centaines de postes sont supprimés sur l'agglomération. La crise est là, profonde, vraisemblablement durable. Dans le bâtiment par exemple, qui tire généralement les investissements, l'inquiétude est bien présente, réelle. Jamais le soutien du Grand Lyon, sa force de frappe en matière d'investissement n'ont été plus déterminants, plus cruciaux pour soutenir une économie flageolante et des emplois menacés. Et pourtant, à la lecture de

l'ensemble des documents présentés ce soir, nous avons comme un doute. Est-ce que le Grand Lyon est bien à la hauteur de ce qu'il avance en termes de puissance d'investissements ? Est-ce qu'il est toujours cette belle machine qui soutient l'économie et l'emploi par les projets qu'il développe ? Permettez-nous, monsieur le président et chers collègues, d'en douter.

Nous souhaiterions attirer l'attention des conseillers sur un chiffre, d'ailleurs donné par monsieur Darne mais peu repris par ailleurs, un chiffre qui parle plus que tous les autres. Ce chiffre c'est le montant des restes à réaliser depuis 2002 : 812 M€, un chiffre qui grossit d'année en année et qui représente l'ensemble des projets votés par notre assemblée depuis six ans, depuis le précédent mandat, mais qui n'ont pas été réalisés. Ce chiffre a explosé de 200 M€ depuis cinq ans et, au rythme auquel il progresse, il devrait dépasser allègrement un milliard d'euros à la fin du mandat.

Voilà, selon nous, la maladie du Grand Lyon : il prend des engagements à tour de bras, toujours plus généreux, voyant toujours plus grand et, derrière, cela coince. En réalité, monsieur le président, votre boulimie d'engagements a créé un véritable goulet d'étranglement au niveau des services communautaires qui ne suivent plus. Aujourd'hui, malheureusement, le Grand Lyon est incapable de tenir ses engagements dans des délais raisonnables. Alors que plus que jamais notre territoire a besoin d'un acteur communautaire rapide, réactif, agile, il trouve en face de lui une Communauté urbaine lourde, engoncée, compliquée. Cette inertie, on la retrouve dans les investissements réellement mis en œuvre en 2008 : vous aviez prévu -c'est inscrit- 445 M€ d'investissements réels, vous n'en avez consommé que 319 ; 125 M€ d'investissements non réalisés par rapport aux prévisions, uniquement pour l'année 2008, c'est énorme.

Plus grave encore -et j'invite nos collègues à se référer au tableau page 54- sur la consommation des investissements-, c'est bien souvent sur ses propres compétences que le Grand Lyon a les plus grandes difficultés à soutenir les projets des autres. Je n'irai pas jusqu'à dire que tout ce qui marche ne relève pas des compétences premières du Grand Lyon mais force est de constater que les secteurs que vous avez définis, vous, monsieur le président, comme prioritaires sont ceux où la mise en œuvre des projets est la plus chaotique.

Tout le monde se rappelle bien, au moment du plan de mandat, vos grandes envolées sur le cœur du projet du Grand Lyon autour du développement économique, autour de l'habitat, autour des déplacements urbains. Mais les chiffres sont raides et sans appel -et ils sont dans le rapport- : depuis 2002, en matière d'économie et d'emploi, ce sont 36 % des engagements qui n'ont pas été réalisés. En matière d'habitat et de politique de la ville -sujet qui vous tient à cœur-, près de la moitié des investissements prévus n'ont pas été réalisés soit 81 M€. Enfin -le pompon !-, en matière de déplacements urbains, ce sont 342 M€ qui sont en plan.

Le drame du Grand Lyon, mes chers collègues, n'est pas qu'il n'a pas les moyens, sa situation financière -et nous sommes d'accord avec le président Darne- est plutôt saine mais c'est qu'il n'arrive plus à mettre en œuvre les projets qu'il a votés.

Faut-il chercher, monsieur le président, les causes de cette inertie dans la réorganisation perpétuelle des services du Grand Lyon depuis deux ans qui déstabilise, démotive les agents ? Faut-il les chercher peut-être dans votre système de gouvernance centré sur l'annonce et délaissant la mise en œuvre concrète des choses ? Faut-il y voir -comme beaucoup le disent- le poids envahissant de votre cabinet qui, plutôt que d'accompagner les

services et faire le lien avec eux, crée souvent un écran opaque et finalement inefficace ? Vraisemblablement un peu de tout cela.

Mais il découle de ces faits, pour nous, une conséquence évidente : la hausse d'impôts que vous prévoyez pour l'an prochain serait, dans ce contexte, une aberration et même une faute : une aberration car à quoi bon augmenter les impôts quand on n'est pas capable de mettre en œuvre les projets qu'ils sont censés financer ? Une faute car, non content de ne pouvoir soutenir l'économie par manque de pragmatisme, vous fragiliseriez encore un peu plus la situation des entreprises dans notre agglomération. En agissant de la sorte, monsieur le président, vous ne feriez que renforcer la crise, rajouter de la crise à la crise -et nous l'avions déjà dit-.

Alors, ce soir, d'une manière assez solennelle, nous vous demandons deux choses :

- d'abord, un plan de relance du Grand Lyon, non pas un plan de relance pour ses territoires, nous ne croyons pas malheureusement que nous en soyons capables mais un plan de relance du fonctionnement du Grand Lyon pour revoir ses méthodes de fonctionnement, pour comprendre les raisons de cette inertie communautaire, pour arrêter cette débauche d'engagements pris mais qui ne sont pas suivis d'effets, pour faire que les millions d'euros que nous votons chaque mois ici ne restent pas bloqués dans les cartons ;

- deuxième chose, de revenir, monsieur le président, par réalisme et lucidité, sur votre volonté d'augmenter les impôts des entreprises l'an prochain alors que, comme je l'ai dit, vous n'avez pas besoin de cet argent et que l'augmentation des impôts, soyez-en sûr, se traduira immanquablement par des destructions nouvelles d'emplois.

Monsieur le président, mes chers collègues, ce soir, notre groupe n'a qu'un souhait c'est que le Grand Lyon redevienne ce grand donneur d'ordres qui peut donner un coup de fouet à l'économie grand lyonnaise et soutenir l'emploi.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons donc cinq minutes maintenant pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. CORAZZOL : Monsieur le président, mes chers collègues, comme chaque année, le compte administratif de l'année précédente nous est présenté au vote. C'est une photographie à l'instant T qui nous permet de faire le point sur les recettes et les dépenses réelles de notre collectivité sur une période donnée. Nous avons donc, grâce à ce document, une vision précise de nos réalisations. Que nous apprend donc ce compte ?

Tout d'abord, que l'année 2008 montre une continuité dans la façon d'exercer les comptes et de gérer les priorités. A la lecture de ce document, nous voyons que les orientations politiques sont respectées tout en tenant compte de la conjoncture.

L'investissement urbain est bien l'une de nos priorités avec près de 155 M€ d'investissement sur un total de 225 M€ : nous sommes intervenus par exemple pour plus de 5 M€ dans le développement des ZAC, que ce soit entre autres à Oullins avec la ZAC de la Saulaie ou à Vénissieux avec la ZAC de Parilly ; de nombreux espaces publics ont été rénovés à Chassieu, Pierre Bénite, Saint Didier au Mont d'Or, etc.

Nous avons bien sûr fortement investi en matière de voirie, deuxième poste, avec 183 M€ de dépenses. Le développement

des déplacements doux et des transports en commun est significatif : ainsi, près de 4 M€ ont été investis pour créer la halte ferroviaire de la place Jean Macé et de nouvelles pistes cyclables continuent d'être aménagées.

Le développement économique, bien sûr, est aussi un axe fort de notre politique car c'est une source de dynamisme pour notre territoire avec une dépense de 27,7 M€. Nous avons investi plus de 11 M€ pour permettre entre autres à nos pôles de compétitivité de poursuivre leur croissance et développer les zones industrielles de l'agglomération.

Le logement est aussi un axe important de notre politique, nous le voyons bien, avec près de 20 M€ de dépenses qui ont permis de subventionner les différents offices d'HLM et financer aussi nos actions en matière de logement social.

Nous avons aussi investi et rationalisé nos dépenses en matière de collecte et de valorisation des déchets. Dans le domaine du recyclage des déchets, le développement des déchèteries est largement engagé avec de nombreux travaux lancés en 2008 qui vont nous permettre de mettre à disposition de nos concitoyens vingt sites en 2010. Nous avons aussi investi dans le domaine du tri avec de nouveaux bacs verts. Enfin, nous espérons que les changements de prestataires en matière de collecte des ordures ménagères apporteront satisfaction aux Grands Lyonnais tout en nous permettant de faire des économies comme ce fut le cas l'année dernière.

Enfin, l'environnement a toujours été l'une de nos priorités, ce que confirme ce compte avec 5,5 M€ de dépenses. Le Grand Lyon intervient auprès d'associations comme le Coparly, la Maison rhodanienne de l'environnement et finance de nombreux projets liés à l'environnement. Les dépenses liées à l'Agenda 21, près de 1 M€, concernent en grande partie l'éducation liée à l'environnement.

De nombreuses dépenses, certes, ont été réalisées. Cependant, nous ne pouvons qu'être satisfaits de la bonne gestion dont vous avez fait preuve, monsieur le président. En effet, d'après le ministère des Finances, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté de 6 % en 2008 alors qu'elles n'ont progressé que de 1,8 % dans notre Communauté urbaine.

Disons un mot de la dette : notre endettement est plus que raisonnable puisque nous respectons bien nos ratios prudentiels avec un service de la dette de 13,8 % pour un taux maximum de 20 % ; rappelons qu'il était de 16,4 % en 2001. Enfin, notre capacité de désendettement est de 4,7 ans contre six en 2001 pour un maximum de huit ans.

En revanche, nos recettes nous inquiètent davantage : elles n'augmentent que de 1,8 %, ce qui ne permet pas de maintenir l'investissement par rapport à l'inflation. Cela s'explique en grande partie par la diminution des dotations de l'Etat : - 0,44 %. Le produit de la taxe professionnelle a une évolution raisonnable mais nous risquons de connaître les effets de la crise en 2010. Ainsi, en additionnant la diminution des dotations de l'Etat, des bases de TP qui seront certainement en diminution dans l'année qui vient et une forte incertitude sur l'impôt qui remplacera la taxe professionnelle, nos perspectives sont préoccupantes.

Plusieurs pistes sont à l'étude dans la réforme de la fiscalité locale. Luc Chatel a indiqué qu'il travaille à la mise en œuvre de taxes sectorielles qui bénéficieraient aux collectivités locales en évitant les effets d'aubaine. Il propose de transférer des recettes fiscales, taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) par exemple, ou d'utiliser les dotations budgétaires. Nous pensons

qu'il faut maintenir un lien fiscal entre l'activité économique et les collectivités locales et maintenir une imposition assise sur la valeur ajoutée. Il convient de maintenir le niveau actuel des ressources des collectivités territoriales et renforcer leur autonomie fiscale. Beaucoup s'accordent à dire que les solutions envisagées par le Gouvernement seraient beaucoup moins dynamiques que la taxe professionnelle et pourraient, à terme, affecter la solvabilité de nos collectivités. Nous resterons vigilants aux solutions que le Gouvernement proposera dans ce domaine.

En conclusion, ce compte administratif est représentatif de nos orientations politiques, il montre aussi une gestion rigoureuse de notre collectivité. Le groupe Socialiste et apparentés votera donc favorablement cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le temps prévu pour les interventions est terminé. Monsieur Darne, si vous souhaitez répondre.

M. le vice-président DARNE : Oui, quelques éléments de réponse.

Comme monsieur Dumas a dit que son intervention était distincte des autres, qu'il me permette de lui répondre. D'abord, monsieur Dumas, vous illustrez ce que je disais tout à l'heure sur les tableaux de bord. Le fait de regarder un indicateur et de l'interpréter inexactement -je vais vous dire à mon avis pourquoi- n'est pas satisfaisant. Vous avez bien voulu dire que j'ai donné des chiffres sur lesquels vous vous appuyez. J'ai essayé d'écrire l'ensemble du dossier et des données. Le fait que vous ne parliez pas des financements en provenance de l'Etat mais que vous parliez de fiscalité ou de dépenses d'investissement c'est tout de même ne regarder qu'une partie du dossier. Je trouve, lorsqu'on défend un dossier quel qu'il soit, avec la façon que l'on veut, qu'il convient de donner la vue la plus large possible. Vous avez axé votre intervention essentiellement sur un facteur qui est celui d'une dépense insuffisante en matière d'investissement en disant : "Vous votez beaucoup mais vous dépensez peu".

Vous avez demandé des informations qui vous ont été communiquées, vous les avez comme moi. Vous avez une interprétation tout à fait discutable des chiffres. Je vais vous en donner certains qui parlent à l'ensemble de l'assemblée.

Le montant des investissements que nous réalisons chaque année et que nous payons, le montant des crédits de paiement sur les investissements : en 2002, le montant payé a été de 139 743 € en charge nette réalisée ; deux années plus tard, nous étions à 208 463 M€, en 2007 à 292 M€ et en 2008 à 312 M€. Avons-nous réalisé de plus en plus d'investissements ou de moins en moins d'investissements ? Nous avons augmenté de façon constante et très significative pour arriver à un montant de 312 M€ en 2008. J'aimerais que vous le mettiez en relation avec le total des investissements que nous nous étions engagés à réaliser dans le mandat précédent : c'était 1 450 M€. Je vous rappelle que nous étions partis en 2002 sur 1 350 M€ et qu'en cours de mandat, nous sommes montés à 1 450 M€, cela pour six ans. Lorsqu'en 2008, nous réalisons 312 M€, vous voyez que c'est un rythme nettement supérieur à la moyenne annuelle puisque si l'on multipliait 312 par 6, on serait à 1 900 M€. En 2008, nous avons réalisé un montant d'investissement très significatif.

Donc la Communauté urbaine réalise de plus en plus et non pas de moins en moins, avec des volumes qui sont en progression et qui le seront encore puisque -je l'ai dit dans mon intervention, vous l'avez entendu et vous le savez- nous avons prévu 400 M€ pour 2009. J'ai dit ici -et ce ne sera pas de la frilosité- que nous

ne pouvons pas tenir 400 M€ par an, qu'il faudra donc avoir une légère diminution dans les années qui viennent parce que nous nous sommes engagés à dépenser dans ce mandat 2 000 M€ et que si nous étions à 400 M€ par an, cela ferait 2 400 M€. Nous n'avons pas les capacités aujourd'hui de faire face à cela.

J'ai indiqué cependant que nous pourrions peut-être dépasser 2 000 M€ à deux conditions : premièrement, que les subventions de l'Etat ne diminuent pas (dotation globale de fonctionnement et dotations de compensation), et, deuxièmement, que l'on puisse avoir une augmentation de notre fiscalité -monsieur Barthélémy l'a dit- pour financer entre autres l'investissement, à condition toutefois -c'est une réponse incidente à monsieur Barthélémy- que nos recettes de fonctionnement de l'Etat ne s'effondrent pas, auquel cas nos augmentations d'impôts viendraient compenser ce désengagement-là et ne seraient pas consacrées à l'investissement. Donc, si nous voulons réaliser 2,2 milliards, il faut des recettes fiscales supplémentaires ou alors des recettes de l'Etat qui suivent au moins l'évolution des prix. Je l'ai dit ici, si l'Etat garantit simplement des financements qui correspondent à l'inflation, nous n'aurions pas besoin d'autres recettes. Ce n'est pas le cas.

Enfin, dernier point, monsieur Dumas, j'ai répondu à deux de vos arguments. Le troisième, vous dites : "Lorsqu'on regarde les autorisations de programme, il y en a de plus en plus". Il est vrai qu'il y en a de plus en plus. Vous ne siégez pas mais vous le savez puisque vous passez du temps et vous analysez avec attention l'ensemble des données.

En 2002, nous avons créé les autorisations de programme, dispositif qui n'existait pas auparavant. C'est pour la première fois en 2002 qu'ont été mis en place les crédits de paiement et les autorisations de programme. Il est donc normal, puisque nous partons d'un moment T 0, que les autorisations de programme devant nous soient plus faibles qu'aujourd'hui. Elles sont d'ailleurs montées en charge rapidement puisqu'elles étaient déjà de 502 M€ fin 2002 pour arriver aujourd'hui à 812 M€. Cela ne doit pas vous choquer. Ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup d'autorisations de programme à réaliser que c'est une dépense, un rythme insuffisant. Je vous donne un seul exemple mais significatif : dans ces autorisations de programme de 2008, nous avons 175 M€ pour le tunnel de Fourvière qu'il faut mettre en autorisation de programme alors que nous savons très bien qu'il ne va pas y avoir besoin des crédits de paiement immédiatement puisqu'ils seront pour partie en 2009, 2010 et les années suivantes. Mais il s'agit d'un programme connu, il est normal que nous l'inscrivions et que nous ayons devant nous ces opérations à réaliser.

Je souhaite simplement que vous soyez assurés que cette Communauté urbaine n'est non seulement pas frileuse mais offensive. Ce qui me permet d'ailleurs de répondre aussi incidemment à monsieur Charles qui dit : "N'y a-t-il pas trop de sagesse ?" Non, je ne confonds pas imprudence, témérité avec la détermination qu'il y a à construire notre agglomération.

Monsieur Charles, lorsqu'on réalise 2 milliards d'investissement dans une Communauté urbaine comme celle-ci sur un plan de mandat, je peux vous dire que c'est un investissement très considérable -vous le savez comme moi- et nous pourrions le tenir sur ce mandat -il représente une très forte augmentation par rapport au mandat précédent- si -même réponse que pour monsieur Dumas- nous avons les recettes fiscales et celles de l'Etat. Sinon, nous ne pourrions pas et nous serions dans la grande imprudence.

On fait un plan de mandat sur six ans et vous pouvez comme moi projeter des courbes pour savoir comment on fait pour payer

2 milliards d'euros quand on a un autofinancement de 200 M€ par an, soit 1 200 M€. Cela veut dire que, pour avoir deux milliards, il faut 800 M€ de plus d'emprunt ; or, 800 M€ de plus d'emprunt, c'est trop. Nous ne pouvons pas faire cela parce que nous crèverions les ratios que nous avons. C'est de la gestion prévisionnelle à six ans qui n'est pas timorée, qui est sage en ce sens qu'elle est déterminée, volontariste, que l'on veut répondre aux besoins des gens qui vivent ici par des actions.

Vous l'avez dit -et je souscris complètement à vos chiffres sur l'automobile-, la reconversion de notre économie vers une économie plus durable suppose une reconversion de notre industrie et quand, sous l'autorité de nos services et de David Kimelfeld, il y a des investissements pour les pôles de proximité, il y a une volonté de reconvertir et d'évoluer. Par les Agendas 21 de la vallée de la chimie, je crois que l'on est au cœur de ce qu'il faut faire. Quand on augmente comme on le fait les dépenses pour le logement social, qui est une clé de l'accueil de nouveaux habitants, quand on consacre de l'argent aux transports comme on le fait, à la solidarité et à la cohésion sociale par les dépenses pour la politique de la ville qui est, monsieur Dumas, traditionnellement -et monsieur Charrier pourrait le dire mieux que moi- un engagement contractuel avec l'Anru et avec d'autres partenaires, ce sont des dépenses particulièrement longues à engager. C'est vrai que cela prend du temps et qu'entre le moment où l'on prend l'autorisation de programme et le moment où l'on rédige les crédits de paiement, il se passe trop de temps. Monsieur Vincent l'a dit d'ailleurs, j'ai parfois la même impatience que lui et parfois vous avez raison.

Je veux simplement dire qu'il y a une responsabilité politique et une responsabilité des services qui sont pour le coup dans le même bateau, avec des fonctions différentes mais les deux, je crois, ont la volonté de servir cette agglomération, d'en permettre le développement, d'utiliser le mieux possible l'argent que nous avons et sur un plan de mandat dont les objectifs sont partagés et compris par tous. Ils sont compris par les services. Il convient évidemment qu'en permanence, nous veillions à ce que le dialogue s'instaure parce qu'il peut être parfois plus rapide et trop rapide de négliger la discussion nécessaire avec les habitants comme avec les élus. Votre appel est sans doute nécessaire mais je veux tout de même rendre hommage à tous, bien sûr à la direction des finances en particulier mais aussi à l'ensemble des services pour la façon dont ils sont déterminés à nous permettre d'atteindre nos objectifs. Merci donc à tous.

Je n'ai peut-être pas répondu à quelques autres mais je veux tout de même dire à Willy Plazzi et à quelques autres, à monsieur Barthélémy, à Guy Corazzol et à d'autres, que le problème de la suppression de la taxe professionnelle de nos financements est évidemment très incertain et difficile pour nous mais Gérard Collomb a acquis ces derniers temps une compétence très forte sur ces sujets et je suis sûr qu'il ne manquera pas, dans son propos, de revenir sur ces questions ; je les lui laisse donc. Merci.

M. LE PRÉSIDENT COLLOMB : Merci beaucoup à Jacky Darne pour l'ensemble de ses analyses très complètes.

Je vais donner un conseil à monsieur Dumas : lorsque vous voulez attaquer Jacky Darne, ne l'attaquez pas sur la finance mais sur la marine parce que, lorsqu'il vous montre ce bateau... (*Image projetée d'un bateau dans une tempête*) ...et qu'il dit : "Un cap à tenir envers et contre tout", le moindre marin s'aperçoit que ce bateau est en fait en fuite et donc il ne tient pas de cap, il essaie de ne pas être submergé tout simplement, vous le voyez avec sa voile réduite et à l'avant son tourmentin, voile de fuite. C'était le seul point de désaccord que je pouvais avoir ce soir avec Jacky Darne.

Sur le reste, j'ai bien entendu vos critiques mais je crois que lorsque vous faites des critiques, il ne faut pas les faire en chambre. Lorsque vous parlez d'économie, allez voir les chefs d'entreprise.

J'étais par exemple ce matin à l'inauguration du centre d'infectiologie. Il y avait à peu près l'ensemble des entreprises, grandes ou petites, qui travaillent dans le domaine des sciences de la santé. Il y avait aussi le représentant de l'Etat et celui-ci disait que s'il y avait aujourd'hui une agglomération qui était en pointe dans ce domaine, c'était l'agglomération lyonnaise. D'ailleurs, cela n'échappe à personne puisque lorsque Gensai veut venir investir, il le fait à Lyon. Nous avons cette semaine en France le ministre de la Santé chinoise qui veut investir dans ce domaine des sciences du vivant. On comprend qu'avec les problèmes de pandémies qui seront la grande problématique du XXI^{ème} siècle, il cherche un certain nombre de modèles et lorsqu'ils veulent venir en France, où viennent-ils ? A Lyon. Et lorsque le ministère veut tenir une réunion avec le ministre de la Santé chinois, il la fait tenir à Lyon. Donc, puisque vous avez peut-être quelques accès à la préfecture, vous pourrez aller rencontrer les professionnels de ce secteur de l'industrie pour voir s'ils pensent que Lyon est une ville en faillite économique ou au contraire que c'est une ville qui tient le cap.

Il est clair que, dans un certain nombre de domaines, Lyon est sinistré comme quelques autres. Par exemple, dans le domaine du poids lourd et de l'autocar -je crois que je l'avais déjà signalé-, il y a 60 % en moins de commandes pour le poids lourd au niveau international, au niveau européen. Lorsque pour le car, en France, il y a zéro commande, vous ne pouvez pas évidemment créer un îlot de prospérité dans un ouragan planétaire.

Nous avons donc un certain nombre de difficultés mais, pour le reste, ce qui dépend un peu de nous, la bonne santé de l'agglomération, si vous vous donniez la peine de vous informer un peu, vous auriez vu, par exemple, qu'en ce qui concerne le bâtiment que vous avez cité, aujourd'hui, sur l'agglomération lyonnaise, pour les cinq premiers mois de l'année, nous avons 600 logements construits supplémentaires par rapport aux cinq premiers mois de l'année 2008. Ainsi, contrairement à la plupart des agglomérations qui sont effectivement en train de s'effondrer, l'agglomération lyonnaise résiste. Actuellement, avec les promoteurs immobiliers, nous sommes en train de faire débloquer un certain nombre de programmes de logements parce que nous n'avons plus aujourd'hui que moins d'un an d'offre de logements et nous risquons, dans un an, un an et demi, d'être en pénurie de logements sur l'agglomération lyonnaise.

Voilà ce que sont les vraies réalités et lorsque vous dites : "Monsieur Collomb, vous faites des effets d'annonces mais vous ne tenez pas vos promesses", sans doute êtes-vous un garçon trop discret ou peut-être trop casanier mais allez vous promenez au travers de l'agglomération, allez voir ce qui se passe à la Confluence, vous me direz si c'est simplement un effet d'annonce ou si vous voyez un certain nombre d'éléments en construction ! Allez vous promener du côté de Vaulx en Velin et dites-moi si le Carré de Soie est un effet d'annonce ou si vous voyez des réalisations ! Allez vous promener à La Duchère et vous me direz si vous voyez un effet d'annonce ou si vous voyez un certain nombre d'éléments de réalisations ! Allez vous promener à Mermoz, regardez le quartier nord de Mermoz et vous me direz si aujourd'hui vous voyez une opération en cours de réalisation ou si vous voyez quelque chose qui se perd dans les méandres d'une administration où l'on ne sait pas si c'est l'administration elle-même ou le Cabinet surpuissant qui fait que tous les projets petit à petit s'anéantissent.

Non, monsieur Dumas, vous avez une vision fautive de la ville et de l'agglomération ! Et la première chose, pour gagner un jour, c'est d'abord d'avoir une vision exacte de la réalité. Si vos critiques sont totalement à côté de la plaque, comment voulez-vous qu'elles deviennent un minimum crédibles ? Il m'arrive quelquefois de dire à mes amis politiques que, pour pouvoir être crédibles, nos critiques doivent être plus adaptées, plus mesurées, prenant en compte la réalité d'aujourd'hui ; et voilà que vous, vous refaites les mêmes erreurs au niveau de la Communauté urbaine !

Pour le reste, sur ce que vous disiez, "pourquoi augmente-t-on les impôts puisque nous ne consommons pas assez ?", monsieur Darne vous a expliqué tout à l'heure que nous consommons mais qu'effectivement, entre les autorisations de programme que nous donnons et les crédits de paiement, il y a une toute petite différence et qu'évidemment, on ne va pas mettre un petit dixième de la réparation du tunnel de la Croix-Rousse et on verra si l'on en fait un prochain dixième, puis un autre, etc. ; on met l'autorisation de programme jusqu'au bout mais on sait que cela va courir sur les cinq prochaines années si les services et le Cabinet sont effectivement extrêmement proactifs pour pouvoir tenir ces délais extrêmement courts.

Quant à l'augmentation d'impôts, moi finalement je réfléchissais et je me disais -à moins que vous ayez des informations contraires-, aujourd'hui il est question du remplacement de la taxe professionnelle ; je ne sais pas bien ce que sont les projets du Gouvernement et il risque d'y avoir demain non pas un impôt nouveau mais beaucoup de compensations. Donc, si l'on veut compenser, j'aimerais autant qu'après-demain, on compense sur un budget en augmentation plutôt que sur un budget en diminution. Et c'est pour cela que je me permettrai de ne pas suivre vos conseils et de faire en sorte que, pour les cinq à six prochaines années, quelles qu'aient pu être les orientations du Gouvernement, le Grand Lyon ait pu tirer les meilleurs bords pour pouvoir arriver au port.

M. LE PRÉSIDENT : Plus personne ne souhaite prendre la parole ?

M. BUFFET : Si, moi, je veux bien dire un mot. J'ai entendu ce qui vient d'être dit, j'ai surtout entendu qu'aucune observation n'a été faite à la suite de celles de monsieur Dumas. On a évoqué une somme précise et l'usage de cette somme et on nous a répondu tout autre chose.

Je voudrais simplement rappeler qu'effectivement, nous avons rencontré le monde du bâtiment et des travaux publics et que vous avez raison sur un point : si la construction neuve est sur le point de redémarrer -c'est exact et cela ne se discute pas-, c'est tout à fait différent dans le domaine de l'ancien et la situation est tout à fait compliquée aussi en matière de travaux publics. Aujourd'hui, les entreprises de travaux publics sont inquiètes, c'est une réalité -et je n'étais pas seul lorsque nous les avons rencontrées-, elles sont inquiètes parce que le carnet de commandes est plein jusqu'au mois de septembre mais que, pour la suite, la situation est plus difficile.

Je ne voudrais donc pas qu'on laisse entendre que nous soyons complètement déconnectés de la réalité de ce qui se passe sur ce territoire. Ce n'est pas la vérité. Nous sommes comme vous à l'écoute de ce qui nous est dit. Mais tout n'est pas aussi idéal que vous voulez bien l'imaginer. Il y a des réalités aujourd'hui, notamment dans les TP, qui sont des réalités concrètes où ces entreprises-là attendent du travail et considèrent -ou estiment ou pensent, c'est comme on veut- que la Communauté urbaine, en tant que donneur d'ordres important du territoire, devrait être

-ou pourrait être- en capacité de leur donner plus de travail et plus vite, ce que nous pensons également. C'est cela qui est dit et c'est notre position.

En ce qui concerne les 812 M€ de crédits reportés, on fonctionne, sauf erreur de ma part, je ne voudrais pas dire de bêtises- en AP/CP. L'autorisation de programme est une chose, le crédit de paiement en est une autre et le crédit de paiement est bien engagé sur l'année budgétaire, il n'est pas engagé sur les années qui suivent. Donc, quand on discute crédits de paiement et quand on discute crédits reportés, on parle bien des crédits de paiement mais pas des autorisations de programme ; c'est cela qui me paraît extrêmement important.

Voilà ce que je souhaitais préciser tout en rappelant que le groupe s'abstiendra, bien sûr. Merci.

Présidence de monsieur Gérard Collomb
président

M. LE PRÉSIDENT : Je vais reprendre la présidence. Je la cèderai à monsieur Auroy quand je partirai ; ainsi, on sera sûr qu'effectivement nous serons bien dans le cadre de la présidence qui est menée. D'abord, je vais redonner la parole à Jacky Darne pour quelques compléments d'explications et je la reprendrai moi-même.

M. le vice-président DARNE : Plusieurs choses.

Premièrement, sur la relance, je rappelle que nous avons voté dans notre dernière séance de conseil de Communauté ici, au titre du plan de relance, 26 M€ dont, en particulier -puisque vous évoquez les travaux publics- 9 M€ pour la voirie, plus des sommes pour le logement. Contrairement à d'autres communes, nous avons souscrit immédiatement à cet engagement de dépenser 400 M€ dans l'année, ce qui n'est pas rien par rapport à nos chiffres, et nous y avons rajouté 26 M€ d'investissements dont 9 pour la voirie. Je crois que les entreprises savent bien les efforts que nous faisons et que nous relançons comme nous le devons et comme nous le pouvons, bien évidemment. L'économie et de nombreux chiffres que j'ai donnés montrent aussi la quantité d'argent distribuée aux entreprises.

Deuxièmement, sur les 812 M€ reportés, il s'agit évidemment d'autorisations de programme, pas de crédits de paiement ; maintenant, les crédits de paiement ne se reportent plus d'un exercice à l'autre. Ce qui ne veut pas dire que, même dans les crédits de paiement, on dépense tout parce qu'évidemment, entre une opération envisagée par n'importe qui, un élu, un service, en début d'année, des conflits, des problèmes d'appels d'offres infructueux, divers éléments font qu'il est normal que l'on inscrive la totalité des crédits de paiement mais que l'on ne réalise pas tout à fait la totalité, ce qui est vrai. Mais le montant effectivement payé dans l'année a été de 319 M€ -ce sont des chèques faits, bien évidemment- en charge nette.

Voilà, ce que je pouvais apporter comme précision chiffrée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous sommes donc dans la session de rattrapage ! D'abord, je constate que, dans la session de rattrapage, on change de sujet : on nous avait parlé bâtiment et maintenant on nous parle travaux publics. J'aime bien que l'on nous parle travaux publics. Nous avons rencontré effectivement le BTP mais sur l'aspect travaux publics, comme vient de le préciser votre collègue François-Noël Buffet. Il fait bien de faire ce rattrapage mais il a simplement oublié une toute petite chose : lors de notre dernière séance de la Communauté urbaine, vous vous souvenez, dans le groupe UMP, vous vouliez

faire reporter une délibération qui visait à reporter les dépenses de voirie et, à l'époque, je vous avais cité une lettre -je vous renvoie au procès-verbal- du président de la fédération des bâtiments et des travaux publics qui m'avait indiqué, le 14 mai : "Monsieur Collomb, surtout, laissez bien la délibération dans cette séance parce qu'effectivement, nous en avons besoin".

Mes chers collègues, je vais relaisser ma présidence. J'espère que je ne serai pas obligé de revenir en séance mais cela prouve tout de même, monsieur François-Noël Buffet, qu'il y a peut-être quelques ajustements à faire dans le groupe UMP.

(Monsieur le président Collomb quitte la salle des délibérations).

Présidence de monsieur Michel Auroy
doyen d'âge

M. LE PRÉSIDENT : Je pense que l'on peut clore la discussion. Monsieur le président Collomb a quitté la salle des délibérations.

Nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget principal et les budgets annexes de la Communauté urbaine pour l'exercice 2008.

Je mets aux voix le dossier numéro 2009-0794. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard et Geourjon) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon, MM. Augoyard et Geourjon (Centriste et démocrate).

(Le compte administratif 2008 pour le budget principal et les budgets annexes est adopté).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder au vote du compte administratif relatif aux autorisations de programme 2002-2008.

Je mets aux voix le dossier numéro 2009-0795. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard et Geourjon) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon, MM. Augoyard et Geourjon (Centriste et démocrate).

(Le compte administratif relatif aux autorisations de programmes 2002-2008 est adopté).

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

M. LE PRÉSIDENT : Voulez-vous demander à monsieur le président de bien vouloir revenir dans notre salle.

(Monsieur le président Collomb réintègre la salle des délibérations).

Monsieur le président, la majorité de cette assemblée a adopté vos comptes administratifs de 2008. Je vous en félicite.

M. LE PRÉSIDENT COLLOMB : Merci beaucoup, monsieur le président. Nous allons reprendre maintenant le cours de notre séance.

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

N° 2009-0796 - finances, institutions et ressources - Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2008 et budget supplémentaire 2009 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2009-0797 - finances, institutions et ressources - Exercice 2009 - Décisions modificatives - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix les dossiers 2009-0796 et 2009-0797 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président DARNE absent momentanément.

N° 2009-0824 - finances, institutions et ressources - ASCUL - Convention de subvention 2009 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0824. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Il s'agit d'une convention passée avec le club sportif Association sportive avec le club sportif association (ASCUL). Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Une minute pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : L'intervention est retirée, monsieur le président. Je profite de l'occasion pour remercier les services pour le travail de préparation du compte administratif, j'avais oublié tout à l'heure, excusez-moi !

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2009-0774 - déplacements et voirie - La Tour de Salvagny - Limonest - Dardilly - Projet de liaison entre les autoroutes A 89 et A 6 - Avis de la Communauté urbaine - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Desseigne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0774. Monsieur Desseigne, vous avez la parole.

M. le vice-président DESSEIGNE, rapporteur : Monsieur le président, cette délibération concerne le débouché de l'autoroute A 89 sur le territoire de La Tour de Salvagny et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Tout simplement quelques mots de présentation de cette délibération : le Grand Lyon doit rappeler les différentes prises de positions qu'il a eues dans le passé pour souligner l'incohérence de cet itinéraire de liaison autoroutière A 89-A 6 et manifester son opposition à celle-ci. A plusieurs reprises, il a été demandé à l'Etat de revenir à un tracé différent plus au nord, craignant les impacts à la fois environnementaux et humains que la réalisation telle que projetée risquait d'engendrer. Il y a lieu aussi de souligner l'avis négatif des commissaires-enquêteurs, unanimes, sur la réalisation telle qu'elle était projetée.

Voilà ces quelques mots de présentation et je voudrais tout simplement ajouter que la délibération a été votée par l'ensemble de la commission dans le sens où elle est proposée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

Mme BARGOIN : Monsieur le président, mon intervention sera courte car j'ai vainement cherché quels motifs ou quelles modifications du projet auraient pu changer le vote que les membres de notre groupe ont fait le 18 décembre 2007. Aucune modification du projet mais, cependant, une enquête publique qui, en dix points, a émis un avis défavorable et un Grenelle de l'environnement qui insiste sur la réduction de constructions d'autoroutes et surtout que ces dernières ne soient pas des pénétrantes en site urbain afin de ne pas ramener de la circulation au cœur des agglomérations. Donc, outre le fait que le projet A 89-A 6 soit en contradiction avec les différents documents de planification et d'urbanisme, il va aussi à l'encontre des conclusions du Grenelle sans pouvoir invoquer le motif de sécurité comme c'est le cas pour l'A 45.

En conséquence, les membres de notre groupe confirmeront leur vote du 18 décembre 2007 en votant contre le projet et pour cette délibération telle qu'elle nous est présentée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Radical de gauche-Grand Lyon Demain. Intervention retirée.

Je donne la parole au groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le président, chers collègues, avec cette délibération, le Grand Lyon reste fidèle à sa ligne initiale sur un dossier qui présente toutes les caractéristiques de l'aveuglement technocratique et du double langage des services de l'Etat dans le domaine autoroutier. Nous nous en félicitons et voterons cette délibération refusant la mise en conformité du PLU du Grand Lyon pour les motifs d'intérêt général listés dans le rapport.

Un mot néanmoins pour rappeler l'incongruité qu'il y a à poursuivre un projet qui fait l'unanimité contre lui, qui ne

remplit pas les conditions du Grenelle, qui -comme vient de le rappeler madame Bargoin- parlait d'arrêter tout nouveau projet autoroutier, sauf les déviations et les projets nécessaires à la sécurité ; un projet qui ignore totalement le plan de protection de l'atmosphère et qui prendrait la direction opposée à la réussite de notre plan climat ; un projet enfin destructeur d'espaces naturels de proximité de grande valeur comme le bois d'Ars à Limonest, calqué sur un COL dont on peut être certain qu'il déclencherà une forte opposition, et en particulier celle des Verts.

Nous n'avons pas souvent la possibilité de partager avec vous, mes chers collègues, nos convictions défavorables aux autoroutes. Rappelons ici la proposition récente de députés Verts d'interdire toute nouvelle autoroute, qui n'a été votée que par eux seuls, ce qui est bien regrettable. C'est donc avec satisfaction que notre groupe votera ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, nous voici au pied du mur. Depuis des années, ce dossier incohérent revient sur le devant de la scène à intervalles réguliers. Depuis des années, les populations et les élus expriment leur opposition, à travers des associations notamment, pas une opposition systématique et égoïste mais une opposition argumentée, accompagnée de propositions.

Relier Bordeaux à Genève est un projet nécessaire dans le cadre du développement économique et des enjeux des transports en Europe mais un projet global ne peut se faire en niant les réalités locales. Peut-on accepter qu'une partie des habitants de la Communauté urbaine ait à s'acquitter d'un péage pour se déplacer sur le territoire communautaire ? Non ! Peut-on accepter qu'en construisant une nouvelle voie payante, on entraîne un engorgement des autres voies préexistantes et gratuites ? Non ! Peut-on accepter, dans une métropole diverse comme la nôtre, de sacrifier des espaces naturels exceptionnels, transformant nos îlots de verdure en couloirs de bitume ? Non !

Après le Grenelle de l'environnement, le film *Home* et le vote du 7 juin, la mode est plus que jamais, dans certaines sphères du pouvoir, à la couleur verte. Veillons à ce que cela se traduise dans les faits et que cela ne demeure pas un vernis électoral.

Il existe des solutions, l'avis qui nous est soumis le rappelle, en particulier plus au nord, vers Anse et il semble se dégager une unanimité locale sur ce sujet.

Ensuite, ce dossier pose la question du fonctionnement de notre démocratie. On peut se demander à quoi servent les enquêtes publiques. Les commissaires- enquêteurs ont émis un avis défavorable mais il s'agit, selon l'Etat, de passer outre. A quoi servent les collectivités locales ? Comme sur bien des sujets, il y a eu une continuité au niveau de la Communauté urbaine, entre les différents présidents, pour dire que ce projet n'est pas bon mais il s'agit pour l'Etat de passer outre. Il serait bon qu'enfin, les gouvernements de droite comme de gauche s'aperçoivent que les dossiers doivent se traiter en regardant la réalité, en tenant compte des obstacles locaux.

Monsieur le président, vous avez dit il y a quelque temps, sur un tout autre sujet, que vous ne croyiez pas à la politique hors sol. Qu'est-ce que ce projet sinon une politique hors sol, éloignée des réalités locales et, plus grave, méprisante à l'égard des populations ?

Une petite anecdote pour finir : il y a longtemps, lors de la construction du Transsibérien, le Tsar posa son doigt sur une carte pour indiquer le tracé à choisir. Soucieux de ne pas couper l'impériale marquée sur la carte, les ingénieurs ont tracé une ligne qui en faisait le tour, une demi-boucle au lieu d'une ligne droite, sans regarder les conséquences locales ni le coût. Au XXI^{ème} siècle, il serait temps de changer de logique.

Voilà pourquoi notre groupe soutient sans réserve l'avis qui nous est proposé. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. THIVILLIER : Monsieur le président, mes chers collègues, comme pour le CFAL, l'Etat continue à pratiquer la segmentation des enquêtes et des projets publics, considérant probablement que les élus de terrain, les associations locales, les habitants sont incapables de comprendre une vision globale de l'aménagement du territoire.

Cependant, et avec d'autres, le groupe Communiste et intervention citoyenne redit néanmoins à cette occasion qu'il est nécessaire qu'une liaison est-ouest facilite les dégagements des trafics routiers, tant vers les Alpes et la Suisse que vers l'Auvergne et l'Atlantique, en considérant effectivement que si la région lyonnaise est bien une plaque tournante européenne, elle ne veut cependant pas être le carrefour et la confrontation de tous les échanges et de tous les déplacements des hommes et des marchandises du nord au sud et d'est en ouest.

Dans ce sens, le groupe considère que les deux enquêtes et les deux projets doivent être intimement liés, étudiés et décidés de concert.

Le positionnement plus au nord éclairerait la lecture des différentes possibilités d'itinéraires et d'évitements de l'agglomération lyonnaise pour tous ceux qui n'ont aucun intérêt à s'y arrêter, de la même manière que nous maintenons que le CFAL doit être réalisé d'un seul tenant avec un tronçon sud utilisant le sillon sud de la LGV, écartant les trafics transnationaux et transeuropéens de l'agglomération.

Cette prise de position est d'autant plus importante que la réalisation des barreaux de l'A 89 pourraient inciter certains à mettre aux oubliettes les contournements complets de l'agglomération, et en particulier d'enterrer -sans jeu de mots- le contournement ouest de Lyon, alors même qu'aujourd'hui, l'achèvement prévu en 2011 du contournement "est" de l'agglomération lyonnaise par la liaison A 46-A 432 va continuer à conforter et à aspirer le trafic autoroutier dans le sens nord-sud et ainsi rendre toujours plus difficile la vie des habitants de l'est lyonnais.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne apprécie à sa juste valeur la proposition de cette délibération de refuser l'institution d'un péage sur le tracé soumis à l'enquête. Nous considérons effectivement qu'il est -je cite- : "discriminatoire que les habitants de la Communauté urbaine acquittent un péage pour se déplacer dans l'agglomération lyonnaise, entre autres pour se rendre au travail". Nous proposons que nous appliquions également à nous-mêmes ce juste point de vue et que nous remettions en question le péage de TEO mais aussi les péages d'accès à l'aéroport Saint-Exupéry et que les folles idées d'octroi dans l'accès à Lyon soient définitivement écartées. De même, nous serons très attentifs à ce qu'elles ne reviennent pas "par la fenêtre" à l'occasion de la réalisation de l'A 45, autre pénétrante dans l'agglomération, au même titre et de manière encore plus directe que l'A 89 puisque aucun pont n'est prévu sur le Rhône.

Monsieur le président, le groupe Communiste et intervention citoyenne votera le délibéré de ce rapport en proposant que les idées de péage sur les voies de circulation lyonnaises d'accès à l'agglomération et à ses grands centres d'activités ou de services soient partout abandonnées, que la réalisation concomitante de l'A 89 avec l'A 6 au nord d'Anse et du barreau prévu entre l'A 6 et l'A 46-A 432 permette d'assurer un vrai contournement autoroutier nord de l'agglomération et que soit initiée une négociation globale avec l'Etat sur les infrastructures autoroutières de l'agglomération, incluant le COL, l'A 45, le TOP, les ponts sur le Rhône, à l'instar de ce que l'état propose, bien tardivement certes, pour le nœud ferroviaire lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la vice-présidente VULLIEN : Monsieur le président, mes chers collègues, beaucoup de choses viennent d'être dites sur ce dossier. Il est vrai que les services de l'Etat travaillent depuis fort longtemps sur ce projet, ce qui explique sans doute qu'il ne soit pas placé sous les auspices du développement durable.

Cependant, on aurait pu imaginer que le Grenelle de l'environnement, suivi des déclarations du Président de la République en octobre 2007, aurait infléchi quelques orientations. Pour rappel, je ne peux m'empêcher quelques propos énoncés par le plus vert de tous, c'est-à-dire par monsieur Nicolas Sarkozy -je cite- :

"Premier principe : tous les grands projets publics, toutes les décisions publiques seront désormais arbitrés en intégrant leur coût pour le climat, leur coût en carbone. Toutes les décisions publiques seront arbitrées en intégrant leur coût pour la biodiversité. Très clairement, un projet dont le coût environnemental est trop lourd sera refusé.

Deuxième principe : nous allons renverser la charge de la preuve. Ce ne sera plus aux solutions écologiques de prouver leur intérêt, ce sera aux projets non écologiques de prouver qu'il n'était pas possible de faire autrement. Les décisions dites non écologiques devront être motivées et justifiées comme ultime et dernier recours. C'est une révolution dans la méthode de gouvernance de notre pays et nous allons appliquer immédiatement ce principe à la politique des transports. Le Grenelle propose une rupture et bien je propose de la faire mienne. La priorité ne sera plus au rattrapage routier mais au rattrapage des modes de transports".

Fin de citation. Je viens de vous citer les paroles du Président de la République. A cela s'ajoutent bien évidemment les conclusions sans ambiguïté de la commission d'enquête publique.

Ces éléments auraient du donc suggérer une révision de la copie de la part des services de l'Etat, d'autant plus que -je vous le rappelle- la DTA est bafouée dans cette affaire. Hélas ! il n'en est rien. Je ne vais pas vous afficher l'historique de cet étrange dossier qui s'apparente plus à une parodie de démocratie qu'à une véritable concertation.

Aujourd'hui, les conclusions de l'enquête publique reprennent les incohérences du projet que nous avons alors dénoncées et mettent notamment en évidence la contradiction entre les différents documents de planification et d'urbanisme et le non-respect des zones naturelles d'intérêts faunistique et floristique que plusieurs collègues ont évoqué, notamment en ce qui concerne le bois d'Ars à Limonest.

En outre, l'effet pervers de ce projet est démontré. En effet, le tracé retenu pourrait être utilisé comme une voie de pénétration dans l'agglomération, allant à l'encontre du projet initial et bien évidemment à l'encontre du PDU, qui a exprimé en lettres claires pas d'augmentation de la capacité globale des pénétrantes dans l'agglomération.

Pour pallier ce fait, un péage sera institué ; c'est l'astuce qui a été trouvée pour limiter l'attractivité d'une telle pénétrante vers Lyon et dissuader les automobilistes vers l'est lyonnais d'entrer dans Lyon. C'est vraiment ignorer les stratégies d'évitement des automobilistes qui, pour éviter le péage, utiliseront les voies secondaires et, de ce fait, augmenteront le trafic sur la RN 6, sans parler des voies communales alentour qui, bien évidemment, ne sont pas calibrées pour. De ce fait, les Grands Lyonnais seront pénalisés si on leur demandait de s'acquitter d'un péage alors qu'ils se rendent sur leur lieu de travail et mon collègue précédent l'a bien évoqué.

Chers collègues, ne croyez pas que les communes concernées directement par ce tracé subiront seules les impacts de cette liaison car le projet de liaison à l'autoroute A 6 tel qu'il est présenté aurait des conséquences importantes sur toute l'agglomération.

Sur le plan local, les communes de Charbonnières les Bains, de Tassin la Demi Lune, de Champagne au Mont d'Or, d'Ecully et de Dardilly auront à absorber un nombre important de véhicules s'évadant des grandes infrastructures routières de l'ouest. Or, on le voit déjà tous les jours, les gens qui sont dans leurs automobiles changent de raisonnement lorsqu'ils sont au volant. Ils essaient toujours de trouver un évitement. Les voies qui seraient alors empruntées se caractérisent déjà par une circulation très dense. Je vous laisse imaginer les impacts d'un afflux nouveau de voitures qui chercheront à s'évader, qui d'ailleurs ne trouveront pas toujours leur chemin parce que ce seront des gens qui viendront de loin.

Au-delà des incidences locales, si la grande partie des usagers de l'A 89 se retrouve sous le tunnel de Fourvière ou sur le boulevard périphérique nord, vous pouvez également imaginer les conséquences sur le reste de l'agglomération, sans compter les risques inhérents (accidents, manifestations, durcissement des normes de transit sous les tunnels). Les flux de circulation se reporteraient sur un système viaire particulièrement mal adapté et on voit déjà actuellement le fonctionnement. Le moindre dysfonctionnement éventuel, quelles qu'en soient les causes d'ailleurs, aurait des conséquences sur l'ensemble des échangeurs périphériques, ceci jusqu'à la rocade "est" dont le tribut à la circulation de l'agglomération est déjà suffisamment lourd. Par ailleurs, il suffit de se pencher sur une carte de l'agglomération pour observer qu'une bonne partie des usagers de l'A 89 voulant se rendre vers l'est ne tarderont pas à emprunter un chemin direct à travers les Monts d'or ou le Val de Saône pour arriver à hauteur de Quincieux ou de Neuville sur Saône, et c'est ce qui avait été projeté bien avant.

Pour conclure, il faut bien comprendre que le projet d'Etat qui consiste à se faciliter la tâche en voulant relier au plus court l'A 89 et l'A 6 a des conséquences incalculables sur notre agglomération, alors même qu'une majorité des usagers de cette autoroute n'ont pas vocation à y entrer. On veut nous faire croire que c'est inéluctable puisqu'on nous agite régulièrement la date de 2012 alors que 2012 est loin d'être inéluctable. C'est bien tout le paradoxe de ce projet dont les conclusions ont été rédigées avec légèreté, pour ne pas dire avec inconscience, alors qu'un peu de bon sens suffisait à apaiser considérablement les esprits. Le bon sens est-il seulement ou exclusivement l'apanage des élus locaux et pas de nos grands élus ? Ceci dit,

j'arrive à me demander qui dirige ce pays : est-ce que ce sont les fonctionnaires des routes, très loin de la réalité ou sont-ce les élus ?

C'est pourquoi, monsieur le président, l'ensemble du groupe Synergies-Avenir ralliera l'avis défavorable au projet de liaison tel qu'il nous est soumis ce soir et sur la mise en compatibilité du PLU de la communauté urbaine de Lyon. D'ailleurs, cette mise en compatibilité du PLU n'a pas lieu d'être comme l'avait souligné le rapport des commissaires-enquêteurs.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Monsieur le président, mes chers collègues, notre vote de ce soir sur ce rapport sera le même que celui de décembre 2007, et pour cause : nous pouvons faire à nouveau le bilan du maillage de l'agglomération lyonnaise dix-huit mois après ce premier rapport et nous constatons toujours le même immobilisme. Le COL ne vous passionne guère, les 300 000 habitants de l'est lyonnais vous remercient une nouvelle fois.

Vous évoquez dans ce rapport un courrier de Michel Noir. J'aimerais préciser le contexte de ce courrier : en 1989, Michel Noir était favorable au projet de liaison de l'axe Genève-Bordeaux avec l'A 6, prévu au nord de l'agglomération. C'est ce qu'il affirmait, conformément à sa vision de l'agglomération bouclée par des infrastructures qui évitaient de ramener dans le Grand Lyon les trafics routiers venant de l'est pour aller vers l'Espagne via Clermont Ferrand. Mais ce projet -vous le savez- a été fortement contesté par les élus locaux, par les associations de défense de l'environnement et les viticulteurs. Si la rencontre des oppositions diverses, dont les politiques de gauche de l'époque, n'avaient pas fait capoter le tracé nord, nous n'aurions pas cette discussion ce soir. Puis, pour les mêmes raisons, le projet de raccordement plus au sud, Anse-Balbigny, dut également être abandonné ; le tracé de raccordement s'est donc retrouvé encore plus au sud, au niveau de La Tour de Salvagny.

Le COL n'avance toujours pas en termes de projet et, en ce qui concerne le raccordement de l'A 89, vous réclamez un tracé plus au nord, laissant à penser que votre volonté politique serait d'abandonner le contournement ouest pour faire passer le trafic à l'est de l'agglomération en raccordant les contournements de l'A 89 et l'A 45 sur les contournements est. Cet immobilisme nous amène au pied du mur.

Vous argumentez votre avis défavorable au projet de raccordement en invoquant une pénétrante supplémentaire qui est contraire aux documents d'urbanisme. Je vous rappelle que le projet figure dans la DTA et que celle-ci est applicable. Nous sommes bien conscients que cette solution ne satisfait pas les riverains directement impactés par ce tracé. Cependant, c'est aujourd'hui la seule possibilité de raccordement de l'A 89 à l'échéance de sa réalisation ; nous ne pouvons imaginer la mise en service de l'A 89 sans raccordement sur le réseau autoroutier. Une non-décision sera encore plus lourde de conséquences.

Nous savons que le COL n'est pas de compétence communautaire mais vous n'avez jamais défendu ce projet ! A notre avis, il faut réfléchir à nouveau sur sa qualification de desserte interrégionale. Une agglomération sans bouclage complet de ses infrastructures ne peut évoluer. En tout cas, nous voilà ce soir encore devant le résultat d'un immobilisme constant dans votre vision de l'agglomération et de ses contournements.

Notre voterons contre ce rapport qui ne prend pas en compte la globalité du dossier et qui ne résout rien.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Chers collègues, quelques éléments de réflexion. Je crois que, sur les grandes infrastructures -pour reprendre mes déclarations-, depuis extrêmement longtemps je n'ai jamais varié. J'ai toujours dit qu'il fallait essayer de faire passer les circulations nationales et internationales le plus loin possible de l'agglomération de manière à ne pas confondre les circulations.

Par exemple, j'ai dit et j'ai redit récemment à monsieur Dominique Bussereau qu'il étudie tout de même, pour décongestionner une partie de l'agglomération lyonnaise, une liaison entre Chalon sur Saône et l'autoroute de Clermont Ferrand de manière à faire en sorte que tous ceux qui souhaitent aller vers le sud-ouest de la France, vers la péninsule ibérique puissent effectivement ne pas être obligés de passer par l'agglomération lyonnaise.

Je redis aujourd'hui que le projet de l'A 45 tel qu'il est conçu, sans arriver dans l'agglomération lyonnaise, prenant la voirie qui est aujourd'hui déjà totalement saturée, sans pont nouveau, va induire dans notre agglomération des embouteillages absolument calamiteux. Lorsqu'on regarde par exemple chaque jour la circulation qui va en direction du tunnel de Fourvière en venant du sud, on s'aperçoit que c'est totalement saturé. Que l'on rajoute de la saturation à la saturation, on ne pourra plus se déplacer dans l'agglomération lyonnaise et, même si effectivement nous faisons en sorte, par le projet REAL, par l'offre que nous développons pour les transports en commun, qu'il y ait un report de la voiture individuelle vers le transport collectif, si évidemment on nous ramène des autoroutes au cœur de Lyon, à ce moment-là, ce sera peine perdue.

Ce projet est encore pire car que prévoit-on ? Sur l'aspect du péage, je demanderai qu'il n'y ait pas de position radicale car les grandes villes européennes réfléchissent à des solutions de péage mais, là, que nous propose-t-on ? On nous propose que les sociétés autoroutières puissent instituer des péages -qui rapportent bien évidemment aux sociétés autoroutières- pour des gens qui habitent l'agglomération lyonnaise, qui versent des impôts au Grand Lyon et qui, eux, payent chaque fois qu'il y a une réparation sur le tunnel de Fourvière la moitié du coût de ces réparations, qui payent avec les contribuables du Conseil général, pour le tronçon nord du périphérique, l'ensemble des réparations. Nous allons peut-être avoir dans les prochaines années un certain nombre de grands travaux comme nous en avons aujourd'hui et comme nous allons en avoir dans le tunnel de la Croix-Rousse. C'est-à-dire que les sociétés autoroutières vont prélever le péage et, nous, nous réparerons les tunnels, les voiries, et ce sera donc le contribuable Grand Lyonnais qui paiera.

Chers collègues du groupe Ensemble pour le Grand Lyon, je ne sais pas à qui, dans l'agglomération, vous allez pouvoir expliquer cette position. Elle me semble totalement incompréhensible et, de plus, en contradiction avec la DTA que, par ailleurs, on oppose à un certain nombre de communautés de communes à propos de leur SCOT, quelque fois à juste titre. Mais cela veut dire que s'il y a incompatibilité avec la DTA pour d'autres projets, lorsqu'il y a des projets fondamentalement incompatibles avec la DTA telle qu'elle était prévue, donc lorsqu'elle a été rédigée qui disait : "Il faut qu'il n'y ait aucune infrastructure qui puisse aller dans le cœur des agglomérations lorsqu'il y a des lignes de transport en commun", alors, à ce moment-là, c'est qu'il y a deux poids deux mesures.

Les prises de position ont été effectivement constantes chez tous les présidents de notre Communauté urbaine ; tous les

présidents du Grand Lyon ont eu, à un moment donné, la même position pendant leur mandat. Le Conseil général partage d'ailleurs totalement notre avis. Cela veut dire que la totalité des élus locaux sont effectivement contre la solution que l'on nous propose aujourd'hui.

Je dois dire -je suis toujours un peu naïf, vous me connaissez- que j'avais eu un moment d'espoir -vous savez bien, monsieur Fournel, que c'est ce qui vous fait plaisir en moi, de voir ma candeur- lorsque le précédent ministre des Transports, dans une lettre du 16 avril 2007, demandait au préfet du Rhône -je cite- : "de relancer les études d'un tracé plus au nord afin de disposer d'une liaison définitive, plus directe que le projet actuel". Je m'étais dit : "Ça y est, nous avons été entendus !". Et je m'aperçois que nous n'avions été entendus que pour six mois ; finalement, 16 avril 2007-mars 2008, excusez-moi, cela fait un peu plus, presque un an. Ensuite, l'année terminée, les espoirs se sont envolés, les siens et les nôtres.

Donc nous réaffirmons aujourd'hui notre position et j'espère que cette fois-ci, elle sera entendue par le ministre des Transports et qu'en particulier, puisque vous êtes, monsieur Forissier, contre l'immobilisme et que vous êtes non seulement un supporter mais un organisateur de premier rang dans les manifestations, vous alliez organiser du côté de Chalon sur Saône, du côté de Digoin, des manifestations avec l'ensemble des collectifs que vous animez dans l'est lyonnais, pour dire que c'est un scandale. Nos collègues dans ce coin-là veulent une déviation qui va jusqu'à Roanne, qui va jusqu'à Clermont Ferrand et cela désembouteillera l'est lyonnais. Si vous prenez la tête de cette manifestation, je suis derrière vous, au deuxième rang.

Voilà, mesdames et messieurs, nous allons voter sur ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Broliquier, Imbert A.) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre :groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Broliquier, Imbert A.),
- abstention : néant.

Il est adopté. Je compte sur vous pour que nous portions ensemble la pancarte.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DESSEIGNE.

N° 2009-0775 - déplacements et voirie - Caluire et Cuire - Rillieux la Pape - Place Jules Ferry - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention avec le Sytral - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0775. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est relative à des travaux sur l'aménagement du terminus de la ligne C 1, place Jules Ferry, dans la belle ville de Caluire et Cuire.

M. LE PRÉSIDENT : Enfin ! Enfin, monsieur Petit, ça y est ! 3,5 M€!

M. PETIT : Enfin un mot positif ce soir ! Juste un petit mot pour nous satisfaire de la réfection de cette place Jules Ferry.

Pour calmer vos ardeurs, monsieur le président, je vais tout de même rappeler à tout le monde qu'aujourd'hui, le terminus de la ligne C 1 pose un problème technique car, dans sa configuration actuelle, elle ne permet pas le retournement des trolleybus. Donc, de toute manière, il faut la repenser entièrement, ce qui est fait actuellement par les services du Grand Lyon et du Sytral. La plupart des observations faites par les élus et les habitants de Caluire et Cuire ont été prises en compte par les services que nous remercions à cette occasion.

Pour terminer cette courte intervention, nous espérons pouvoir travailler dans le même état d'esprit avec les élus et les services à l'occasion du vote des prochains rapports d'aménagement urbain, quels qu'ils soient, et notamment, monsieur le président, dans les communes autres que Lyon. Tout à l'heure, vous avez cité beaucoup d'exemples de réalisations pour étayer vos propos, les trois quarts étaient sur Lyon (Mermoz, La Duchère et Confluence). Mon intervention est tout de même positive et nous émettons le vœu que vous citiez un peu plus spontanément en exemple des projets qui pourraient se faire, se font ou se feront dans nos communes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Petit, je vous promets de rajouter Caluire et Cuire à la liste des citations pour la place Jules Ferry afin que les Caluirards m'en sachent gré lorsque je traverse votre belle commune.

Je mets donc aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2009-0781 - déplacements et voirie - Projet de réalisation d'un parc de stationnement sous le quai Saint Antoine - Réalisation de sondages archéologiques préventifs - Convention avec le service archéologique de la ville de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0781. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit du projet de réalisation d'un parc de stationnement sous le quai Saint Antoine à Lyon, dans le cadre de la politique de reconquête des berges et singulièrement des rives de Saône, projet piloté par mon collègue Roland Crimier. Sur ce tronçon, il s'agit de libérer le front du quai de l'ouvrage qui s'y trouve après la construction d'un ouvrage de substitution et, dans ce cadre, une première phase d'investigations consistant en des sondages préventifs doit être réalisée à titre gratuit par le service archéologique municipal de la ville de Lyon à partir de mi-juillet.

Je précise, en tant qu'élu en charge du stationnement, à toutes fins utiles, que la décision d'emplacement définitif du parking pas plus que le niveau de sa jauge ou de sa capacité, n'est encore prise, cela dépendra des décisions politiques et surtout

des possibilités de faisabilité que nous laissera l'arène granitique et les options au nord ou au sud du pont Maréchal Juin.

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc j'ai trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous avons voté il y a quelques mois le lancement des études pour le projet d'aménagement des rives de Saône, projet qui fait largement consensus dans cette assemblée et parmi les Grands Lyonnais. Ce rapport est le premier acte opérationnel posé dans ce grand chantier de reconquête de cet espace central vivant et très fréquenté.

Comme pour les berges du Rhône, il est prévu de faire évoluer la configuration du stationnement des automobiles en libérant l'espace public de la pression de la voiture en surface au profit de parkings souterrains, comme vient de le dire monsieur Vesco. La question du remplacement en tout ou partie des quelque 840 places des parkings actuels qui seront supprimées doit être posée à la bonne échelle.

A l'échelle du centre-ville, il nous faut raisonner au-delà de la façade fluviale des quais de Saône. En effet, dans un rayon de quatre cents mètres à pied autour du périmètre d'étude, il reste des réserves importantes dans des parkings de création récente, comme celui de Saint Georges dont les 700 places en souterrain livrées en 2007 se sont traduites par une création nette de plusieurs centaines de places par rapport à la libération des places Benoît Crépu et Saint Jean. Plus récemment encore, le parking du Grand bazar, dont l'usage est encore embryonnaire, est venu renforcer l'offre de stationnement sur un secteur avec une desserte optimale en transports en commun.

Un remplacement place pour place des parkings de bord de Saône ne tiendrait pas compte des reports modaux et des évolutions des modes de vie urbains. S'il nous semble souhaitable de maintenir la création d'un parking souterrain sur le secteur pour les riverains notamment, nous souhaitons que le Grand Lyon soit particulièrement vigilant à concrétiser ses engagements en matière de plan climat qui commande de diminuer de manière importante les flux automobiles. Un taux de renouvellement de 400 places sur les 840 supprimées pourrait constituer un objectif puisque monsieur Vesco disait que les objectifs n'étaient pas encore fixés, à affiner ensuite en fonction du résultat des enquêtes d'usage.

Nous constatons avec satisfaction que la fréquentation des parkings de la Fosse aux Ours et de la place Maréchal Lyautey sur les rives de Rhône est inférieure aux prévisions car les usagers ont compris tout l'intérêt des modes de transports collectifs ou modes doux. Si nous anticipons la poursuite de ces tendances avec le déploiement de notre plan modes doux et du futur PDU, il faudrait une diminution nette de la capacité de stationnement et passer bien sûr le quai de Saône en zone 30. Il semble bien que le vote du 7 juin confirme les aspirations de bon nombre de nos concitoyens à gérer autrement la ville et la planète !

Nous souhaitons aussi que la préservation des beaux platanes qui ombragent le quai de Saône soit recherchée. Contrairement à ceux de la place Bellecour qui étaient plantés trop serrés et qu'il a fallu en grande partie éliminer, les sujets qui poussent quai Saint Antoine sont plantés avec un espacement de sept mètres en moyenne, avec parfois des intervalles de quatorze mètres. Les arbres ont atteint un bon développement et semblent

en bonne santé. Leur préservation dans le cadre du projet est probablement une nécessité.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BROLIQUIER : Monsieur le président, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet lors du dernier conseil municipal de Lyon mais je tenais à redire notre position devant cette assemblée.

Vous avez lancé le projet des Rives de Saône sur un effet d'annonce, sans aucune concertation avec les maires des communes concernées. La semaine dernière, en réponse à ma question, vous vous êtes engagé à constituer des comités de pilotage par secteur pour que chaque commune puisse être associée à la réflexion de ce projet important. Aujourd'hui, ce dossier relatif à ce qui sera l'un des plus grands chantiers du projet Rives de Saône souligne la nécessité et l'urgence à constituer ces commissions. Quand comptez-vous les mettre en place ? Je me permets d'insister sur ce point car, monsieur le président, sur les Rives de Saône, ce n'est pas le projet que nous craignons, bien au contraire, mais votre méthode.

Je vous remercie de votre réponse et vous annonce que tant que l'association des communes au projet ne sera pas effective, notre groupe s'abstiendra sur tous les dossiers Rives de Saône.

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots sur la méthode : avant de prendre des décisions et de les annoncer devant votre assemblée, avant que l'on puisse donner des éléments, il faut que les services travaillent, qu'ils vérifient les différentes hypothèses de manière à regarder ce qu'il est possible de faire. Par exemple, les services s'interrogeaient -cela peut être quelque chose d'utile à l'information de la presse- sur le fait de savoir si nous réalisons le parking au nord ou au sud du pont. L'inconvénient majeur, si on le faisait au sud du pont, était évidemment le problème du marché et donc, après les sondages que nous avons réalisés, nous pouvons annoncer aujourd'hui que nous le ferons plutôt, parce que c'est possible, au nord du pont.

Dès que les études seront un peu avancées, nous allons pouvoir associer l'ensemble des maires concernés aux études qui vont être poursuivies par le Grand Lyon et donc des comités de pilotage seront mis en place, peut-être pas de manière globale mais commune par commune, pour regarder les projets qui seront réalisés dans chaque commune.

Nous aurons besoin de toute l'appréciation des connaisseurs du terrain pour que ce grand projet aboutisse -il y aura un projet aussi bien réalisé que celui de la Confluence- et qu'après une période de doute, monsieur le maire du deuxième arrondissement, vous puissiez passer, au moment de la réalisation, à une période d'extase.

Donc je mets le projet aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (M. Assi) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant,
- abstention : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf M. Assi).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2009-0786 - développement économique - Salon européen du commerce Equitable - Edition 2009 - Attribution d'une subvention à l'association Equi'sol - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0786. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. TOULERON : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le projet aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2009-0790 - développement économique - Exploitation du Centre de congrès - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0790. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Monsieur le président, ce dossier concerne la délégation de service public du palais des congrès sur une part relativement marginale de son activité que sont les organisations de concerts.

Dans la délégation, le délégataire avait prévu d'avoir environ 5 % de son budget provenant des concerts et il est loin de cela puisqu'il est en-dessous des 3 %, et ce pour deux raisons : la première c'est l'activité un peu marginale de ces concerts puisque ce sont des concerts lourds qui ne sont pas très nombreux et la deuxième parce que les tarifs étaient assez prohibitifs, avec en particulier une partie variable trop faible mais qui situait le palais des congrès en dehors du marché. Il a demandé que le tarif soit revu à la baisse avec un objectif de passer de 28 concerts à 40, c'est-à-dire qu'il aspire à avoir 12 concerts de plus avec cette légère modification tarifaire.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et Démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, lorsqu'on traverse le Rhône en train pour arriver à la Part-Dieu, on découvre un bâtiment de forme originale,

l'Amphithéâtre, œuvre du grand architecte Enzo Piano et lancé par l'ancien maire, monsieur Raymond Barre. Point d'orgue de ce projet d'envergure qu'est la Cité internationale, cette salle contribue à faire de Lyon une ville de congrès, à placer notre agglomération sur le marché du tourisme d'affaires si important pour notre rayonnement international et notre développement économique.

Ce projet qui nous est soumis ce soir concerne l'utilisation de cet espace pour des spectacles, des concerts. Cette utilisation est très intéressante mais reste marginale. D'après les motivations de la délibération, il s'agit de la renforcer, notamment pour des spectacles plus petits, en abaissant le seuil de comptabilité. Or, les chiffres qui nous ont été soumis font penser que c'est l'inverse qui risque de se produire. Ce sont les spectacles les plus importants qui sont avantagés, de 2 500 à 3 000 places.

Dans le contexte actuel, nous rappelons l'existence de nombreuses salles dans l'agglomération, chacune avec sa pertinence, comme l'Auditorium, le Transbordeur, la Bourse du travail, la Halle Tony Garnier et bientôt, avec les projets de l'Asvel, nous pourrions avoir une salle de 10 000 à 15 000 places. Est-il nécessaire de développer des spectacles à forte capacité dans l'Amphithéâtre ? Ne risque-t-on pas de poser des problèmes aux autres salles, notamment municipales, avec une nouvelle concurrence ? Et si la vocation spectacle est développée et affirmée, le changement de la grille tarifaire ne risque-t-il pas de favoriser encore plus les bénéficiaires de la société concessionnaire alors que ce sont les prix des billets des spectacles de l'Amphithéâtre qu'il faut baisser afin de les rendre les plus accessibles ? L'accès à la culture pour le plus grand nombre nous tient à cœur.

Ces questions, nous nous les posons depuis la réunion de la commission développement économique et nous ne demandons qu'à être rassurés pour déterminer notre vote.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. THEVENOT : Monsieur le président, mes chers collègues, dans quel monde on vit ? J'emploie à dessein le titre d'une chronique matinale sur une de nos principales radios car il reflète bien mon sentiment sur le rapport que vous nous présentez ce soir ; et si je devais qualifier cette chronique, je la qualifierai de "chronique des arrangements indécents" !

Il y a d'abord ce rapport dans lequel vous nous proposez un "ajustement" des tarifs de location des salles du palais des congrès et notamment de l'Amphithéâtre 3 000 pour y accueillir plus facilement des spectacles dont le public potentiel n'est pas suffisant pour remplir la salle et couvrir, pour les producteurs, les frais de location. Cette mesure aura un double effet : permettre des locations plus fréquentes des salles en question au bénéfice du délégataire service public exploitant et pénaliser les autres salles de capacité moyenne de l'agglomération. On peut déjà s'interroger sur le caractère judicieux de cette mesure ; pour notre part, nous le mettons en doute.

Puis, au-delà des dispositions financières contenues dans ce rapport, il y a surtout le fait que ce marché s'inscrit dans l'étonnant monopole dont bénéficie la société GL Events sur les principaux équipements de congrès de notre agglomération. Et notre étonnement cède la place à l'indignation depuis que l'on sait que votre directeur de cabinet a rejoint la direction de la même société tout récemment. Alors, bien sûr, on nous amuse en nous disant que l'intéressé a lui-même saisi la commission

de déontologie, plus prompte d'ailleurs habituellement à se prononcer mais a-t-elle été saisie ou est-elle compétente pour les collaborateurs de cabinet non fonctionnaires ? On nous dit aussi qu'il n'aura pas à s'occuper des affaires de Lyon mais je serais tenté de dire que c'est déjà fait.

Nous voulons bien croire qu'il n'y aura pas de contrepartie mais, en décembre 2006, lorsqu'a été traité le dossier d'abandon des participations de la ville de Lyon dans Sepel et Sepelcom, qui était à la manœuvre sinon votre directeur de cabinet ? A l'époque, le montage juridique a tellement "interpellé" un des participants représentant une autre collectivité locale que celui-ci m'a raconté avoir quitté la séance.

Permettez-nous tout de même de nous interroger : ce passage aujourd'hui de votre ancien directeur de cabinet chez l'opérateur exploitant alors choisi ne risque-t-il pas -c'est une question-d'apparaître comme une récompense pour services rendus ? Il y a quelques mois, vous nous avez demandé une augmentation de salaire pour celui-ci en indiquant qu'il fallait que les conditions de rémunération du public soient suffisamment attractives pour garder des collaborateurs de qualité. Mais ce qui s'est passé par la suite suscite une double observation de notre part : soit vous n'avez pas vu venir ce transfert au "mercato" du business lyonnais, ce qui est inquiétant, soit vous l'avez couvert et encouragé et c'est encore plus inquiétant. Mais ce n'est pourtant pas mon sentiment : je fais crédit en quelque sorte à votre naïveté.

En effet, pour ma part, je n'ai jamais mis en doute, depuis que nous nous connaissons, la sincérité de vos engagements ni votre intégrité. Mais d'où vient alors ce malaise et ces situations que je qualifierai de "dérappages". Pour nous, monsieur le président, ils viennent de votre méthode, que nous avons dénoncée à plusieurs reprises au groupe UMP : absence de transparence, absence d'information et de concertation sur les grands dossiers de l'agglomération avec l'ensemble des communes et des élus qui les représentent dans leur diversité. Il ne faut pas ensuite s'étonner que, faute de ce dialogue, nous en soyons réduits aux interprétations de vos décisions. Même si, parmi votre bataillon de quarante vice-présidents, l'un est délégué à la participation citoyenne, ce n'est pas pour autant que la concertation fonctionnerait. Cela peut être perçu comme une forme de mépris pour les élus et une façon d'ignorer les simples règles de transparence démocratique. On ne peut s'étonner ensuite que vos proches collaborateurs s'assoient aussi sur ces règles.

Le hasard veut, monsieur le président, que j'ai récemment relu un article écrit il y a vingt ans, en 1989, par un journaliste de talent que vous appréciez au point d'en avoir fait un de vos conseillers et pour lequel j'ai aussi estime et sympathie. Dans *Lyon-Libération* de mars 1989, il dénonçait la ville dont le "système", à l'époque était CDS et pointait du doigt la confusion de certains intérêts politiques et économiques. Seul, selon lui, un élu appartenant à l'opposition municipale d'alors évoquait ouvertement et critiquait aussi ce système ; cet élu s'appelait Gérard Collomb. Vous comprendrez alors, en terminant, que je vous pose une question simple, monsieur le président : "Que répondriez-vous aujourd'hui aux critiques du Gérard Collomb d'il y a vingt ans sur ce curieux mélange des genres ?

M. LE PRÉSIDENT : Je vais essayer de donner des éléments de réponse.

Je considère que, jusqu'à une période récente, on va dire jusqu'à mon premier mandat, je ne crois pas que la façon dont ont été gérées la Communauté urbaine de Lyon et d'autres collectivités locales était dénuée de toute critique. On se souvient sans doute -ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est la justice à l'époque- qu'un

certain nombre de commissions occultes étaient demandées sur des marchés. Un certain nombre de présidents ont été condamnés pour ce motif. Un certain nombre de vice-présidents ont été condamnés également.

Je sais bien qu'il y a un éternel recommencement et que, par exemple, les auteurs d'articles ne sont pas forcément au courant des situations historiques. Quand, dans un grand journal, sans doute avec sincérité de la part du journaliste, il m'opposait en disant : "Moi, je n'ai pas trouvé dans les bancs de l'opposition un seul qui dénonce les méthodes anormales que pratiquerait Gérard Collomb", a fallu tout de même que j'appelle et ils ne voulaient pas me répondre ; il y en a tout de même un qui a eu le courage de répondre ; je peux vous donner le nom si vous le souhaitez, c'était Henri Chabert qui a répondu qu'effectivement que ce n'était pas normal et qu'il devait y avoir plus de transparence entre les affaires privées et les affaires publiques. Je viens d'emménager dans une nouvelle maison, je pourrais vous produire mes factures pour tout ce qui concerne les travaux que j'ai pu faire réaliser dans ma maison. J'aurais aimé qu'à l'époque, il en aille de même.

Je veux dire ensuite aux journalistes que tout ce qui a été écrit par le passé ne justifie pas que, se citant soi-même, on raconte les mêmes fausses informations. Je vais les renvoyer -je leur donnerai le dossier, je leur ai promis- au fait qu'ils se réfèrent à l'intervention d'un ancien vice-président à propos d'un dossier de choix sur le chauffage du Grand Lyon entre deux sociétés, Dalkia, d'une part, Enerpar, d'autre part, et nous avons choisi Dalkia. Il m'avait dit à l'époque -et il y avait eu dans le journal une grande campagne reprenant les mêmes informations, citant ses propres sources- : "Est-ce que ce marché n'est pas truqué ?". Il se trouve que, depuis, la fameuse société Enerpa qui n'a construit qu'une seule chaufferie à la Défense a vu son directeur mis en examen pour corruption d'élus et que, dans le même temps, avait été mis en examen le maire de Puteaux ayant accordé le marché. Et c'était donc la société que l'on nous conseillait de prendre à l'époque. Si j'avais choisi cette société et qu'un an après, il y ait eu effectivement cette mise en examen où le Grand Lyon aurait été la deuxième grande ville à choisir cette société, que ne dirait-on pas aujourd'hui !

Alors, chers collègues, je vais vous faire distribuer les pièces, je vais vous montrer les articles de la presse nationale sur le dossier en question, vous renvoyer aux articles mensuels qui étaient à l'époque hebdomadaires, vous pourrez donc les consulter les uns et les autres, y compris les journalistes parce que je leur fais confiance. Je pensais que c'était une vieille histoire et donc je n'ai jamais remis cela sur le tapis parce que je ne suis pas de ceux qui mettent les autres en accusation, à une conditions tout de même : c'est que l'on ne vienne pas me "chipoter". S'il y a eu des remises de concessions, de marchés qui ont été faites au Grand Lyon, c'est parce que je peux vous dire qu'avant, pour le coup, la façon dont étaient passés les marchés était un peu délirante.

Je signale qu'en ce qui concerne monsieur Cizeron, la commission de déontologie se réunira le 9 juillet prochain, que ne pousse certes pas mes collaborateurs à aller vers le privé mais, par contre, je ne peux pas les empêcher ensuite d'être embauchés dans d'autres lieux que le Grand Lyon parce qu'un certain nombre de sociétés, qu'elles soient lyonnaises ou d'ailleurs, ont apprécié un certain nombre de leurs compétences ; ils sont libres de leur devenir.

Chers collègues, je vais mettre au voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Augoyard, Geourjon, Joly) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstentions : MM. Augoyard, Geourjon, Joly (groupe Ensemble pour le Grand Lyon).

Adopté, M. Alain Imbert n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2009-0791 - développement économique - Bron - Université Lumière Lyon 2 - Campus Portes des Alpes IUT Bâtiment Organisation et Gestion de la Production (OGP) et Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) - Contrat de projet 2007-2013 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Arrue a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0791. Monsieur Arrue, vous avez la parole.

M. le vice-président ARRUE, rapporteur : Il s'agit d'une décision d'ordre essentiellement technique puisqu'elle s'inscrit dans le droit fil d'une délibération qui a déjà été prise en 2004, dans le cadre du CPER 2000-2006, qui portait sur la réalisation du troisième bâtiment de l'Institut universitaire de technologie Lumière à Bron. Dans le cadre du CPER 2000-2006, ce projet avait été abandonné du fait de l'adoption d'un financement qui paraissait sous-dimensionné et cela a été reporté au CPER 2007-2013 avec l'ambition de créer un bâtiment de 2 000 mètres carrés.

Simultanément, l'opportunité est apparue de décroiser le montage puisque le propre du CPER est de permettre des maîtrises d'ouvrage multiples. Mais il est plus cohérent d'avoir un maître d'ouvrage qui atteigne deux tiers du financement parce que cela lui permet d'avoir la maîtrise d'ouvrage à lui tout seul, ce qui facilite la gouvernance du dossier.

Donc la décision qui vous est soumise porte à la fois sur ces deux volets qui sont, d'une part, le volet du financement et de la réalisation de ce troisième bâtiment de l'IUT de Bron et, d'autre part, la partie administrative qui concerne le décroisement qui va aboutir à la possibilité donnée au Grand Lyon d'assurer la maîtrise d'ouvrage globale.

Dans l'intervalle, le projet a subi des modifications, bien évidemment. Son implantation sur la voie publique, en ouverture du campus, à l'angle de l'avenue Mendès-France et de l'avenue Diderot, a conduit les concepteurs à soigner le traitement de la façade, à la fois sur le plan esthétique sur l'aspect extérieur puisqu'il y a un côté d'emblème et également sur le plan de l'isolation phonique de façon à assurer le confort des locaux qui se trouvent à l'intérieur. Enfin, il y a également eu la volonté de donner une vitrine un peu flatteuse à l'IUT de Bron.

La commission a donc donné un avis favorable à ce projet qui consiste, d'une part, à attribuer la maîtrise d'ouvrage à notre collectivité et, d'autre part, à entériner des conventions financières qui sont, pour partie, la conséquence du décroisement et qui aboutissent à un montant d'autorisation de programme individualisé qui est porté à 6 542 000 € en matière de dépenses et 3 542 000 € en termes de recettes, c'est-à-dire un delta de 3 M€.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons donc trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le président, mesdames et messieurs, notre groupe se réjouit de l'avancée de ce projet et souligne l'importance de la contribution du Grand Lyon sur un site qui ne bénéficie pas de toute l'attention voulue de la part de l'Etat, à savoir le campus de Bron. Ce campus semble devoir échapper décidément à toutes les attentions du Gouvernement. Il ne fait partie ni du plan campus ni du plan de relance Fillon, ce qui, quand on connaît les conditions d'enseignement sur ce site, est particulièrement injuste.

Héritage des années 1970, tentative des gouvernements de l'époque de mettre à distance les universités de sciences humaines jugées par trop protestataires, le campus de Bron est aujourd'hui encore, pour un bon tiers de ses bâtiments, considéré comme un établissement Pailleron, c'est-à-dire disposant d'une résistance au feu de moins de trente minutes. Si une partie des bâtiments a fait l'objet d'un désamiantage, une grande partie est encore jugée dangereuse. La mise aux normes des bâtiments est évaluée à 43 M€ et les travaux sont éventuellement envisagés en fin de contrat de projet Etat-Région ; seulement la moitié de la somme est à ce jour trouvée.

Rappelons que 12 000 étudiants fréquentent ce campus. Dans certaines parties du campus d'origine, il faut monter ou descendre trois étages pour accéder à des toilettes dans un état indigne, pour les personnels comme pour les étudiants. Il pleut dans la bibliothèque universitaire. Je vous passe l'énorme détail sordide de dégradation qui ne qu'être attribuée à la montée des violences qui, même si elles sont parfois inexcusables, secouent également les universités les plus dégradées en France. Malgré les efforts des collectivités territoriales, étant donné les malfaçons des bâtiments d'origine, ce campus demeure un lieu bien peu accueillant pour les chercheurs, les enseignants et les étudiants.

Ne faudrait-il pas que l'Etat envisage un nouveau campus en réutilisant des équipements qui ne sont plus utilisés ? On pense par exemple à la prison Saint Paul où, à ce jour, aucun projet ne semble s'ancrer. Nous regrettons que l'Etat ait préféré placer les universités déjà bien dotées comme les ENS dans le plan campus en oubliant le campus de Bron. Nous demandons que la mise aux normes des bâtiments centraux devienne une priorité pour tous les partenaires.

Sur la responsabilité qui nous incombe en tant que maître d'ouvrage, nous regrettons que le référentiel tertiaire durable ne soit pas appliqué à ce chantier. Cet ouvrage aura été une bonne opportunité de montrer l'exemplarité de notre collectivité auprès de la communauté scientifique et éducative. Il est indispensable que le Grand Lyon applique ce référentiel de manière systématique afin de contribuer à la construction de bâtiments économes en énergie et globalement de meilleure qualité environnementale. De plus, il serait opportun d'organiser un stationnement sécurisé abrité des vélos. Si ce n'est pas prévu par le projet, ce n'est certainement pas trop tard et je profite de cette intervention pour signaler l'importance d'un plan de rattrapage pour le stationnement des vélos sur de nombreux sites universitaires.

Pour ces deux dernières raisons, puisque nous souhaitons le meilleur pour l'université Lumière Lyon 2 et parce qu'il nous faut être exigeants sur l'application des normes de développement soutenable, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ARRUE.

N° 2009-0792 - développement économique - Lyon 7° - Résidence de l'Institut d'études avancées (IEA) - Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Arrue a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0792. Monsieur Arrue, vous avez la parole.

M. le vice-président ARRUE, rapporteur : Cette délibération est un peu plus politique puisqu'il s'agit de mettre en application un certain nombre de postulats qui sont, je crois, largement partagés au sein de cette assemblée.

Le premier d'entre eux est que l'enseignement supérieur et de recherche constitue un marché mondial, que cela doit être une priorité pour le développement de notre agglomération, non seulement pour des questions de rayonnement mais également pour des questions de prospérité économique, de maintien du niveau d'emplois, etc. Nous partons donc de l'idée qu'il est absolument nécessaire de renforcer l'attractivité scientifique et académique à l'international.

Pour cela, il faut développer une double excellence : une excellence scientifique qui dépend de nos universitaires et de nos laboratoires mais également une excellence au niveau de l'accueil car il suffit de se promener un peu à l'étranger, notamment dans les pays anglo-saxons, pour voir à quel point nous avons un effort extrêmement important à accomplir dans ce domaine-là.

La décision qui vous est soumise tend à faire un premier pas en direction de cet effort. Il s'agit, comme pour le dossier précédent, d'un CPER, c'est-à-dire d'une participation financière qui est partagée entre différentes collectivités. Ce projet s'applique à la réalisation d'un immeuble de logements destiné à des chercheurs étrangers de très haut niveau au bénéfice de l'IEA ; l'Institut d'Etudes Avancées de Lyon est un établissement commun à nos Ecoles normales supérieures et notamment à l'ENS-LSH mais également à Lyon 2 et à Lyon 3.

Cela implique, en effet, un effort financier relativement important. C'est un immeuble qui va s'implanter à proximité de l'ENS-LSH et il est donc important de lui donner, sur le plan architectural, une apparence qui ne dépare pas ce quartier. Il est également important que les chercheurs étrangers qui sont destinés à y être accueillis puissent y trouver la même qualité environnementale que celle qu'ils trouveront dans leur lieu de travail.

Mais il s'agit aussi de donner à ces chercheurs étrangers, qui sont des chercheurs de haut niveau, je le rappelle, il ne s'agit pas d'étudiants, pas même de post-doctorants, il s'agit de quadras voire de quinquagénaires qu'il faut attirer à Lyon, non seulement eux mais aussi leurs familles. Il faut donc leur proposer des appartements pour une durée de dix, douze mois qui soient dotés d'aménagements extrêmement cossus avec

un certain nombre de commodités communes : la présence d'un régisseur, la présence d'un environnement auquel ils sont habitués, un environnement en termes d'informatique, en termes d'équipements sociaux divers, etc.

C'est un projet extrêmement ambitieux. Nous y participons à hauteur d'un million d'euros, je crois, sur plusieurs années. Je crois que cette délibération, qui a été acceptée très volontiers par la commission, mérite également de recueillir vos suffrages.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une minute pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ARRUE.

N° 2009-0815 - proximité et environnement - Signature du Pacte d'Istanbul des autorités locales et régionales par la Communauté urbaine suite au Forum mondial de l'eau 2009 - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0815. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai trois minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE : Monsieur le président, mes chers collègues, aujourd'hui, dans les pays en développement, l'explosion urbaine, le changement climatique ajoutés à la crise économique font peser des incertitudes réelles -le mot est faible- sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, en particulier pour l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Aujourd'hui, les collectivités locales s'engagent et le pacte d'Istanbul, qui a été signé à l'occasion du forum de l'eau il y a quelques mois et auquel participait notre collègue Jean-Paul Colin, est un appel à l'action pour faire de l'eau un instrument de paix et d'aide au développement. En effet, il interpelle les Etats et les institutions internationales mais surtout il engage également les gouvernements locaux et régionaux à réaliser des plans locaux pour améliorer la gestion de l'eau et l'assainissement. Ce qui est en jeu aujourd'hui pour ces collectivités locales c'est d'éviter ce qui s'est passé lors du précédent Forum mondial de l'eau de Mexico où beaucoup d'engagements avaient été pris et rien ne s'était fait derrière. En effet, ce pacte d'Istanbul a été signé par une soixantaine de villes dans différents continents qui s'engagent sur ces actions concrètes à réaliser mais surtout à les soumettre à évaluation lors du prochain Forum mondial de l'eau en 2012.

Bien sûr, dans ce contexte, Lyon a évidemment un rôle à jouer. D'abord parce qu'avec le fonds eau, il est à l'avant-garde. Vous savez que Jean-Paul Colin et moi-même recevons souvent des coups de fils ou des demandes de rendez-vous de collègues français et européens qui s'intéressent beaucoup au fonctionnement de notre fonds eau et qui veulent le copier. De plus, le Grand Lyon a été déclaré pilote à Istanbul sur le thème eau et santé dans le cadre de ce pacte.

Notre adhésion ce soir au pacte d'Istanbul qui confirme la signature de janvier dernier est donc à la fois un encouragement pour notre politique de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et un encouragement pour engager des échanges d'expériences avec nos collègues français ou étrangers afin de multiplier les programmes d'adductions d'eau et d'assainissement auprès des populations les plus fragiles de notre planète.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix pour éviter que nous ne soyons les uns et les autres trop bavards :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. COULON

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer aux dossiers sans débats, si vous voulez bien. Nous examinerons ensuite les autres dossiers.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2009-0772 - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Enquête de satisfaction auprès des usagers du réseau REAL - Convention de participation financière à l'enquête - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2009-0777 - Lyon 5° - Aménagement de la rue des Noyers - Etudes et foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Alain Imbert comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0772 et 2009-0777. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

N° 2009-0773 - Lyon 2° - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Réaménagement des voies terminus J et K en gare de Lyon-Perrache - Convention de participation financière aux études de projet avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2009-0778 - Saint Genis Laval - Quartier Montrond - Création d'une voie nouvelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0773 et 2009-0778. Monsieur Crimier s'est absenté. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président CRIMIER absent momentanément.

N° 2009-0776 - Montanay - Rue Centrale - Aménagement de trottoir et sécurisation d'espace public - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0782 - Saint Germain au Mont d'Or - Aménagement du parking aux abords de la gare le long de la RD 51 (tranche 2) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gléréan a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0776 et 2009-0782. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2009-0779 - Travaux de pavage-dallage sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0780 - Fourniture de produits de marquage et de signalisation au sol sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : fourniture d'enduits à froid et de produits préformés - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0783 - Fourniture et pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0784 - Maintenance des équipements des tunnels sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubos a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0779, 2009-0780, 2009-0783 et 2009-0784. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2009-0785 - Projet européen Freilot - Participation financière de la Communauté urbaine - Convention de consortium - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0785. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. GRIVEL.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2009-0787 - Programme Association de solidarité internationale - Attribution d'une subvention à l'association Espace Pandora pour l'année 2009 - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2009-0788 - Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Résacoop pour l'année 2009 - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2009-0789 - Village de la solidarité internationale 2009 - Attribution d'une subvention au collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour l'année 2009 - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Julien-Laferrière comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0787 à 2009-0789. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2009-0798 - SERL - Création d'une filiale conjointe avec la Société d'équipement du département de la Loire (SEDL) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-0808 - Parc de stationnement Part-Dieu Centre commercial - Surcoûts des travaux de réfection de la dalle - Avenant n° 6 à la convention-cadre du 17 novembre 1980 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la vice-présidente Pédrini comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0798 et 2009-0808. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente PÉDRINI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente PÉDRINI.

N° 2009-0799 - Exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine (hors Centre d'échanges de Lyon Perrache) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2009-0800 - Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon Perrache - Programmation complémentaire - Individualisation d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès du FIPD - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2009-0801 - Lyon 3° - Hôtel de Communauté - Déménagement de la délégation générale au développement urbain et remplacement des moquettes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0799 à 2009-0801. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2009-0802 - Mise à disposition d'un agent de la Communauté urbaine auprès du Séal - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2009-0803 - Modifications du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2009-0804 - Indemnisation des formateurs internes à la Communauté urbaine - Abrogation de la délibération n° 2001-0165 du 23 juillet 2001 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2009-0805 - Formations diplômantes dans le cadre de décharge partielle de service - Abrogation de la délibération n° 2003-1335 du 7 juillet 2003 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2009-0806 - Gratification et suivi des stagiaires - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2009-0807 - Conditions d'exercice du droit individuel à la formation (DIF) à la Communauté urbaine - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0802 à 2009-0807. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

N° 2009-0823 - Association La Gourguillonaise - Convention de subvention 2009 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0823. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2009-0809 - Financement par le Sytral des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement en service consécutifs aux déviations engendrées par l'extension de la ligne 1 du tramway (Montrochet-Lyon Confluence) - Avenant n° 1 aux conventions - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0810 - Lyon 3° - Prolongement de la ligne de tramway T4 phase 2 - Convention de financement par le Sytral des prestations de topographie préalable aux travaux de déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0811 - Saint Germain au Mont d'Or - Système d'assainissement - Mise en conformité - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0812 - Meyzieu - Mise en conformité de la station d'épuration - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0813 - Partenariat avec le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et l'Ecole nationale des travaux publics d'Etat (ENTPE), dans le cadre de la recherche et du développement, dans le domaine de la ressource en eau potable - Attribution de subventions - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0814 - Fonds de solidarité eau - Projet Naddhal IV - Guinée Conakry - Attribution d'une subvention à l'association SAGA - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0816 - Genay - Protection du bourg - Création de bassins de rétention des eaux pluviales - Lancement de la procédure de déclaration d'intérêt général - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0819 - Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Attribution de subventions au centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au centre de soins pour oiseaux sauvages du lyonnais - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Coulon comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0809 à 2009-0814, 2009-0816 et 2009-0819. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. COULON.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2009-0825 - Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Résidences des Roseaux et de la rue des Jardins - Attribution de subventions d'équipement à l'office public de l'habitat (OPH) de Villeurbanne - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2009-0826 - Santé psychique et logement - Participation de la Communauté urbaine au financement d'une formation-action menée par l'association des bailleurs et constructeurs (ABC) HLM - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2009-0829 - Oullins - La Mulatière - Projets la Saulaie - Yzeron Sémard - Acquisitions et démolitions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2009-0832 - Grigny - Quartier du Vallon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2009 - Programmation 2009 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0825, 2009-0826, 2009-0829 et 2009-0832. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2009-0827 - La Mulatière - Place Général Leclerc - Réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Bouju a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0827. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. le vice-président BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BOUJU.

N° 2009-0830 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Quartier Pyramide - Réaménagement de la butte du collège Jules Michelet - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Thivillier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0830. Monsieur Thivillier, vous avez la parole.

M. THIVILLIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. THIVILLIER.

M. LE PRÉSIDENT : Nous revenons aux dossiers avec débats.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

(suite)

N° 2009-0817 - proximité et environnement - Mise en oeuvre d'une politique agricole périurbaine - Conventions-cadre de partenariat avec la chambre d'agriculture du Rhône et avec l'Association départementale d'aménagement des structures des exploitations agricoles (Adasea) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0817. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Avis favorable pour l'attribution de subvention à l'agriculture professionnelle.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vois que depuis que monsieur Coulon a implanté des ruches à la mairie du huitième arrondissement de Lyon, il est extrêmement soucieux de l'agriculture périurbaine et je l'en félicite.

Nous avons maintenant le groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération que nous partageons totalement nous donne l'occasion de demander que nous profitons de ces conventions de partenariat avec le monde agricole pour développer une agriculture périurbaine respectueuse de l'environnement. Si les agriculteurs sont les mieux placés pour savoir quoi et comment cultiver, le Grand Lyon peut peut-être infléchir certains choix et certaines pratiques.

Si l'on peut se réjouir de la progression constante de la consommation de produits bio en France, 6 % du marché

aujourd'hui, on ne peut que regretter que la production ne suive pas puisque, en France, nous en sommes toujours qu'à 2 %, ce qui veut dire importation donc pollution due aux transports. Le marché de proximité de l'agglomération lyonnaise est une chance pour de nouvelles exploitations. Les riverains des exploitations agricoles apprécient de ne pas se retrouver dans des nuages de pesticides, même baptisés pompeusement "produits phytosanitaires". A titre d'exemple, le traitement en hélicoptère contre la chrysome du maïs en a traumatisé plus d'un.

Autre exemple où la collaboration avec le monde agricole peut et doit s'avérer fructueuse, c'est dans la lutte contre l'ambrosie, en particulier dans l'est Lyonnais. Il est un peu vain d'arracher un par un des pieds d'ambrosie quand le choix de certaines techniques culturales conduit à se retrouver avec des hectares entiers d'ambrosie couvrant les sols nus dans les champs. Il faut arriver à ne pas laisser la terre à nu en maintenant une couverture végétale défavorable à l'ambrosie qui est une plante pionnière qui craint la concurrence.

En anticipant sur la délibération numéro 2009-0818, la création de jardins collectifs va aussi dans le sens d'une production de proximité, de qualité si l'on utilise les techniques de l'agriculture biologique. Nous sommes sur une bonne dynamique de développement sur Lyon et sur l'agglomération, qui correspond aux aspirations des citadins de retrouver un contact avec la nature, de redécouvrir les joies du jardinage et de produire des légumes sains tout en développant des liens collaboratifs et conviviaux avec les autres. Pour soutenir cette dynamique, il faut faciliter l'accès au foncier, d'autant plus que ces jardins permettent souvent de valoriser des délaissés de travaux de voirie ou des opérations d'urbanisme.

Nous voterons ces deux délibérations. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, lorsque l'on pense au Grand Lyon, on pense souvent, de l'extérieur, à l'Olympique Lyonnais, à Fourvière, au couloir de la chimie, bref, à des éléments liés à la ville centre. On pense aux questions urbaines.

Pourtant -et cela reste méconnu de nos concitoyens eux-mêmes-, notre territoire est également rural et même à 25 % agricole. Se préoccuper de l'agriculture périurbaine n'est donc pas une politique annexe, c'est un enjeu majeur d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de développement économique.

Les partenaires du Grand Lyon sont soucieux de ce travail et notamment le syndicat mixte des Monts d'Or. L'agriculture périurbaine a des conséquences sociales positives, en particulier au niveau de la réinsertion. Je rappellerai l'ouverture récente d'une chèvrerie à Limonest, respectueuse de l'environnement. Monsieur le président, vous y êtes cordialement invité car les fromages sont excellents et vous pourrez les déguster quand vous le souhaitez !

M. LE PRÉSIDENT : J'aurais peur d'être suspecté de corruption passive !

M. VINCENT : Mais non ! Ce sera tout à fait convivial, n'ayez crainte, on ne vous engagera pas dans un piège !

L'agriculture a un impact sur la qualité de vie. Elle permet de maintenir la qualité des sols. Les plantations sont d'excellents outils pour limiter les conséquences du ruissellement des eaux pluviales. Nous aidons les agriculteurs et c'est une bonne chose. Il convient néanmoins d'être exigeants quant à leur utilisation de produits chimiques, pesticides ou herbicides. Jacques Prévert a écrit : "Il faut être très poli avec la terre et avec le soleil". Pour le soleil, nous n'y pouvons rien. Pour la terre, en revanche, nous avons son destin entre nos mains.

L'agriculture a aussi un impact économique positif : elle permet de soutenir une filière agroalimentaire dynamique qui contribue à faire de notre agglomération une métropole gastronomique et aussi de développer des cycles courts au niveau de la vente des produits, plus précisément sur les conventions-cadres qu'il nous est demandé d'adopter ce soir.

Je voudrais souligner l'importance de ces démarches partenariales avec les acteurs que sont la chambre d'agriculture du Rhône et l'Adesea. Il nous semble indispensable, ainsi qu'il est proposé dans ces conventions, d'accompagner la pérennisation des exploitations. Le travail de la terre est dur, il ne rapporte pas grand-chose et la solitude des exploitants est un problème. La crise laitière que nous vivons impose une action publique forte, elle impose aussi de rendre attrayante l'activité agricole.

Notre groupe votera donc ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le président, chers collègues, nous voterons cette délibération de soutien à l'agriculture périurbaine tout en nous interrogeant sur la cohérence des différentes actions de notre Communauté sur ce sujet.

En effet, pendant que nous renforçons avec une convention pluriannuelle notre action avec ces deux partenaires, nous réduisons année après année notre soutien au syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres, avec lequel non seulement nous ne proposons pas de convention pluriannuelle mais nous tardons à confirmer les engagements pris. Les moyens financiers d'actions qui étaient prévues en 2007 n'ont toujours pas été débloqués et nous ne voterons la subvention des investissements décidés pour 2008 qu'en cette fin d'année 2009. Le comité syndical unanime du plateau des Grandes Terres s'est exprimé à ce sujet dans un vœu récent transmis à monsieur le vice-président Assi.

Le contenu des conventions qui sont préparées entre le syndicat et le Grand Lyon est exemplaire ; des objectifs de protection de la nature, de maintien de l'activité agricole en relation étroite avec les paysans, de sensibilisation des promeneurs aux enjeux environnementaux à la découverte de cet espace naturel, le programme pédagogique diffusé par le syndicat aux écoles est, à cet égard, exemplaire.

C'est pourquoi je souhaite que l'on nous réponde positivement à la demande du syndicat des Grandes Terres en revenant au niveau de subvention précédent et en créant les conditions d'une stabilité de fonctionnement par une convention pluriannuelle assurant la cohérence entre les objectifs codéfinis et les moyens financiers correspondants.

La délibération suivante est complémentaire et nous la commenterons en même temps puisqu'elle évoque le jardinage en ville, après l'agriculture autour de la ville. Nous nous félicitons du soutien aux associations qui jouent un rôle

important pour aider au développement et au fonctionnement des jardins collectifs et nous souhaitons donner une vue plus globale de toutes les formes de jardins : ouvriers, souvent de grandes entreprises, familiaux et en pied d'immeubles comme le projet remarquable de Grand Lyon Habitat aux Minguettes ou même encore jardins informels que l'on peut trouver aussi aux Minguettes et qui sont une forme de réappropriation de l'espace public par les habitants. Nous aurons besoin d'une politique globale d'identification des espaces jardinés, de politiques foncières destinées à en permettre le développement et d'un équilibre dans le soutien aux différentes formes de jardins.

Enfin, je m'excuse pour mes collègues Verts mais, sur ce sujet vert, je n'ai pas cité les résultats du 7 juin. D'abord, l'expérience me fait penser que nous les oublierons rapidement mais, surtout, la fracture sociale et politique profonde que le niveau record d'abstention révèle et qui semble n'inquiéter personne disqualifie durablement cette élection et marquera fortement notre vie politique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. COULON.

N° 2009-0818 - proximité et environnement - Politique de soutien à la création de jardins collectifs sur le territoire communautaire - Approbation du programme d'actions 2009 - Attribution de subventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0818, Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Avis favorable de la commission pour des subventions à l'agriculture amateur et de loisir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il faut à la fois les Grandes Terres et les petits jardins. J'ai deux minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. TOULERON : Monsieur le président et chers collègues, notre agglomération, avec des expériences engrangées depuis le milieu des années 1990, est sans doute l'une de celles qui commence à avoir un bilan très conséquent sur une politique de soutien aux jardins collectifs ; et il suffit d'avoir vu le succès de la marche des jardins, la Garden Pride, organisée l'an dernier à Lyon pour avoir une idée du chemin parcouru et du lien qui s'est créé autour de ces jardins.

Derrière le développement de ces jardins partagés, les enjeux sont multiples. Ce sont à la fois des enjeux sociaux pour retisser le lien social, créer des espaces de convivialité, des enjeux écologiques (développer un jardinage responsable), des enjeux de citoyenneté comme favoriser l'appropriation collective

d'un site par des habitants dans leur diversité, notamment générationnelle, des enjeux éducatifs puisqu'il y a souvent un travail particulier avec les écoles.

Le bilan que l'on peut en tirer, notamment pour les actions financières en 2008, est très positif. Il doit nous inciter à continuer notre action. Un certain nombre de nouveaux jardins seront créés cette année et des financements spécifiques seront prévus. Mais, au-delà, il y a aussi un travail global d'information et de formation qui doit pouvoir être pérennisé, un travail essentiellement effectué par l'association Passe-Jardins, une association dont la qualité du travail peut être soulignée, je pense, par tous les élus qui ont pu travailler avec elle. Cette pérennisation justifie de passer à un programme triennal sur 2009-2011 et nous approuvons donc pleinement cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Comme vous le savez, je suis, au travers des citations de Candide, un de ceux qui ont le plus contribué, dans les derniers temps, à l'art du jardin. Je citerai donc cette phrase de Voltaire : "Tout cela est fort bien dit mais il nous faut cultiver notre jardin". C'est ce que nous faisons dans le Grand Lyon.

Je mets donc aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. COULON.

N° 2009-0820 - proximité et environnement - Etudes relatives au plan climat - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0820. Monsieur Coulon, vous avez la parole. Mais vous faites tout maintenant, monsieur Coulon !

M. COULON, rapporteur : Oui, oui. La prochaine fois, ce sera Michel Sangalli. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons une minute pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le président, chers collègues, la problématique du dérèglement climatique se doit d'être une des priorités de toute politique en amont de toute décision. La modification des comportements doit néanmoins être rapide. Dans le rapport que vous nous proposez, le Grand Lyon sollicite 85 000 € de l'Ademe pour des études sur ce sujet du plan climat comme les bilans carbone et les scénarii à l'horizon 2020.

Ce rapport sera suivi d'un programme sur la réduction des déchets où l'aide de l'Ademe sollicitée est de 947 000 €, ce qui a eu pour conséquence, lors de la commission proximité et environnement, de faire dire à une personne de la DGDU qui présentait ce dossier qu'ils étaient en comparaison -je cite- "des gagne-petit". Nous ne vous dirons pas que la question du plan climat soit prise à la légère comme un simple thème parmi

d'autres, même si, médiatiquement, c'est un sujet que vous portez fort bien et bien fort.

La lutte contre le dérèglement climatique est une nécessité et demande une acceptation des modifications de comportements au quotidien. C'est peut-être une des explications, aux dernières élections européennes, du succès des formations politiques qui croient réellement aux idées qu'elles défendent.

Nous voterons bien entendu favorablement ce rapport, en espérant que tous les moyens disponibles seront toujours mobilisés pour la préservation de notre équilibre climatique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Vous comprenez pourquoi nous allons gagner les prochaines municipales. Monsieur Bruno Charles.

M. le vice-président CHARLES : Tout d'abord, je vais vous remercier de votre soutien et effectivement, lorsque je demanderai des dépenses, je vous remercierai de votre soutien à ce moment-là aussi.

Simplement, nous, nous ne sommes pas des gagne-petit mais, lors du mandat précédent, a été pris un engagement, ont été entamées aussi des actions. Puisque l'action a heureusement commencé avant une réflexion systémique, aujourd'hui, il s'agit bien de rendre cette réflexion systémique et d'engager des actions non pas parcellaires dans lesquelles on n'a plus une vision globale du résultat ; et ce n'est pas simple parce qu'aucune collectivité au monde n'a effectivement aujourd'hui une stratégie aboutie et mesurable. On verra à Copenhague ce qu'il va en sortir.

L'objectif de ces mesures c'est effectivement de faire appel à des compétences qui ne sont pas encore au Grand Lyon pour rendre un plan d'actions qui soit, pour tous, conforme aux objectifs européens qui sont les trois 20 % (20 % des émissions de gaz à effets de serre, 20 % de fixe énergétique et 20 % de part renouvelable dans les consommations finales d'énergie et, évidemment, l'objectif final étant moins 75 % à l'échelon 2050. Mais bien sûr, quand on en sera au niveau de l'action, les sommes engagées seront beaucoup plus importantes. Là, nous n'en sommes qu'à un niveau d'aides à la réflexion. Mais si vous faites déjà le total de toutes les actions engagées -je pense au plan modes doux ou au tramway, je pense au Confluent, je pense au Carré de Soie-, les sommes engagées dans ce cadre-là ne vous permettent pas de nous traiter de gagne-petit.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Charles. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. COULON.

N° 2009-0821 - proximité et environnement - Plan de réduction des déchets à la source - Appel à candidature de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) - Autorisation de signer un contrat de performances - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2009-0822 - proximité et environnement - Optimisation de la collecte sélective - Passage en collecte en porte à porte pour les Communes en apport volontaire - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0821 et 2009-0822. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. COULON.

N° 2009-0828 - urbanisme - Lyon 9° - ZAC de la Duchère - Parc du Vallon - Bassins hydrauliques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Augoyard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0828. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

M. AUGOYARD, rapporteur : Avis favorable de la commission urbanisme sur des projets de bassins hydrauliques dans le cadre du réaménagement du parc du Vallon à La Duchère.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts, trois minutes.

Mme BONNIEL-CHALIER : Je vais essayer de faire court puisque l'on est en fin de séance. C'était juste pour évoquer avec vous le parc du Vallon à La Duchère et pour nous féliciter ensemble de l'aspect développement durable au cœur de ce projet.

Ce parc est une coulée verte de huit hectares qui est appelée à devenir l'un des grands parcs urbains de l'ouest lyonnais en reliant les quartiers de la Sauvegarde, du Château et du Plateau, puis longeant La Duchère et Ecully jusqu'à Vaise. Ce sont donc de véritables liens interquartiers qui sont ici rendus possibles. D'espace vécu comme séparation géographique, le parc du Vallon sera demain un espace ouvert au partage, accessible et attractif.

Nous considérons ce projet comme durable pour trois raisons essentielles : d'abord, parce qu'il concourt à valoriser la nature et le végétal en ville et en privilégiant la protection de la biodiversité ; deuxièmement, parce qu'il instaure des usages qui ont été définis avec les habitants ; enfin -et c'est l'objet de la délibération qui vous est proposée ce soir-, parce que ce projet instaure une gestion exemplaire des eaux pluviales avec la réalisation de trois bassins de rétention secs et paysagers et avec la remise à ciel ouvert du ruisseau des Gorges qui avait été busé dans les années 60 lors de la construction du quartier. Nous voulions insister sur l'aspect durable de ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Vous savez que c'est moi qui suis à l'origine de ce projet. J'ai donc été heureux que vous me le rappeliez. Merci beaucoup pour être totalement d'accord avec les projets que je peux lancer.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. AUGOYARD.

N° 2009-0831 - urbanisme - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise et charte de la participation de la Communauté urbaine - Déclinaison du volet participation citoyenne dans les opérations de renouvellement urbain - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0831. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : En 2003, notre collectivité se dotait d'une charte de la participation. Il s'agit aujourd'hui de décliner cette participation des citoyens dans le cadre des opérations de renouvellement urbain inscrites dans notre contrat urbain de cohésion sociale. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. TOULERON : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit ici de formaliser un engagement collectif de l'ensemble des partenaires pour reconnaître la participation comme un des volets constitutifs de tout projet de renouvellement urbain. Pour le Grand Lyon, il ne s'agit pas d'un engagement nouveau. Les principes de la charte de la participation sont désormais largement partagés ; ce cadrage général a pu faire la preuve qu'il était opérationnel et doit être considéré comme un acquis très solide.

Dans l'ensemble des projets, les opérations de renouvellement urbain sont des opérations qui ont une spécificité certaine, notamment par leur impact profond sur le vécu des habitants puisqu'elles vont bouleverser leur vie quotidienne pour une durée le plus souvent très longue, qu'elles touchent au plus profond de la vie des familles (habitat, relations de voisinage, vie sociale du quartier) et qu'elles passent forcément par des phases d'incertitudes, notamment sur les conditions du logement. Dans ces conditions, la participation des habitants prend un sens tout particulier avec des implications concrètes très fortes. Un projet de renouvellement urbain qui ne se construirait pas avec les habitants n'est tout simplement pas pensable ; aujourd'hui, c'est devenu une certitude partagée mais cela ne l'a pas été de tout temps. On peut saluer notamment la qualité du travail qui a pu être mené autour de la charte de logement, charte qui a pu servir d'appui à des déclinaisons locales.

Il importe donc que, sur le terrain très particulier des opérations de renouvellement urbain, l'ensemble des partenaires concernés se sentent pleinement impliqués dans cette logique. C'est pourquoi la formalisation d'un engagement collectif est important avec, d'une part, les partenaires institutionnels concernés (les Communes bien sûr, l'Etat, la Région) mais aussi avec, d'autre part, ABC HLM qui représente les bailleurs, les associations représentant les habitants comme avec le conseil de développement du Grand Lyon. La signature par tous ces partenaires d'un volet participation citoyenne dans les opérations de renouvellement urbain doit être une étape supplémentaire qui confirmera un engagement collectif.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Monsieur le président, mes chers collègues, la participation des citoyens aux mutations de notre métropole est un élément essentiel de leur réussite. Ce sont les citoyens qui, au premier chef, vont vivre les transformations que nous décidons ici. Cela est particulièrement vrai dans les quartiers faisant l'objet d'un contrat urbain de cohésion sociale.

Faire participer les citoyens aux grands projets de notre ville est une bonne chose mais cette participation ne doit pas se limiter à des séances de brassage collectif conclues par une grande réunion de restitution médiatisée. La conclusion d'un processus de participation des habitants -ou participatif, pour reprendre un terme à la mode- doit être le temps du dialogue entre les habitants et tous les élus concernés.

Encourager la participation citoyenne c'est aussi rendre tangibles les résultats qu'elle peut avoir. Nous l'avons vu il y a huit jours : lorsque nos concitoyens ne perçoivent pas le lien entre l'acte citoyen de participer à la décision et les résultats que cette participation entraîne, ils ne se sentent pas concernés et boudent aussi bien les isolements que les ateliers de concertation. Et là nous perdons tous. Nous devons très clairement dire aux participants ce qui est l'objet de cette participation. Nous devons aussi avoir l'honnêteté ou le courage de dire ce qui a été clairement initié, impulsé, modifié voire rejeté dans le cadre de la concertation ainsi que ce qui a été tout bonnement écarté ou ignoré par les décideurs. Tirons les enseignements des dernières concertations : quels en ont été les résultats ? Sommes-nous réellement dans la perception parfois entendue selon laquelle la concertation n'a eu pour résultat que de déplacer des bancs ?

L'appropriation par nos concitoyens du renouvellement urbain dépend de notre détermination mais aussi de la participation active de nos concitoyens à la réalisation et au suivi des projets mais ils ne doivent pas avoir la sensation d'être simplement consultés lorsqu'on leur parle de concertation. "Consultation citoyenne" serait peut être plus juste que "participation citoyenne", terme parfois politiquement surexploité. Bien établir les règles en amont est indispensable si l'on ne veut pas les décevoir et encore donner l'impression que tout se fait pour eux mais malgré eux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Claisse, quelques mots peut-être.

M. le vice-président CLAISSE : Merci, monsieur le président. Merci à monsieur Augoyard et monsieur Touleron de leur volonté fortement exprimée quant à la nécessité de développer la participation citoyenne, la concertation, comme un volet de l'action publique.

Je voulais vous rassurer, monsieur Augoyard, en vous disant que, lorsque nous engageons une concertation -j'utilise bien le terme "concertation"-, nous fixons systématiquement dès le départ, dès la réunion publique de lancement de la concertation, les règles du jeu en précisant ce qui a d'ores et déjà été décidé, ce qui reste ouvert à la concertation. Nous avons ensuite un certain nombre d'ateliers de concertation qui sont des phases de dialogue où se confrontent l'expertise des habitants que l'on appelle l'expertise d'usage, l'expertise du quotidien, l'expertise du site, l'expertise des techniciens qui est indispensable puis l'expertise politique qui est celle d'une conception de l'intérêt général que nous portons et qui est l'expertise *in fine* de l'arbitrage qu'il faut faire entre des points de vue et des attentes parfois contradictoires qui peuvent être exprimés par les habitants.

Lorsque nous sortons de concertation -et je crois que vous avez raison d'insister sur ce point-là-, il faut avoir une réunion de restitution de ce qui s'est échangé mais aussi tirer le bilan de la concertation. Je partage donc avec vous l'importance que nous avons à mettre en avant ce qui a été apporté par la concertation, ce à quoi nous avons donné suite, également ce à quoi nous n'avons pas donné suite et les raisons pour lesquelles nous n'avons pas donné suite.

Sur le dossier précédent qui vient d'être délibéré, le parc du Vallon, c'est tout à fait dans cet esprit-là que nous avons travaillé. Nous avions eu un premier temps de concertation avec trois équipes qui concouraient sur le programme d'aménagement du parc du Vallon qui s'est conclu par le choix du lauréat. Nous sommes revenus devant les habitants et je dois vous indiquer que le choix du lauréat a été fait en prenant en compte les attentes des habitants et, pour nous, ce dialogue qui s'est instauré a été une aide à la décision. Demain, nous avons un dernier atelier de concertation sur l'avant-projet d'aménagement du parc du Vallon où nous allons finaliser les derniers dialogues sur la conception de cet avant-projet et, dès septembre, nous reviendrons devant les habitants qui ont participé à cette concertation pour leur rendre compte de l'ensemble des éléments qui ont été pris en compte, de ceux qui ne l'auront pas été, les raisons pour lesquelles ils n'auront pas été.

Cette déclinaison de la charte de la participation du Grand Lyon adaptée sur les projets de renouvellement urbain a été élaborée elle-même en coproduction. Ce n'est pas une charte qui a été décidée d'en haut, construite par les services et décidée par les élus. Elle a été travaillée en coproduction avec l'ensemble des associations qui s'étaient fédérées lors de la tenue des états généraux du logement avec l'ensemble des bailleurs et les partenaires sur les questions de politique de renouvellement urbain. Je tenais à les en remercier car ils ont tous travaillé intensément à l'élaboration de cette charte. Elle va être signée par l'ensemble des maires des communes dont une partie de leur territoire est en renouvellement urbain.

C'est bien dans cet esprit-là que nous travaillons. Il ne s'agit jamais de déplacer des bancs ou de mettre uniquement des pots de fleurs. Je crois que vous avez à votre disposition, chaque année, un rapport annuel de la charte de la participation qui vous montre, projet par projet, les apports de la concertation et vous pouvez constater qu'ils vont bien au-delà d'un simple déplacement de bancs ou d'un simple fleurissement des projets.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DAVID.

**Question orale du groupe Les Verts
relative au site du Puisoz**

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons une question orale de la part des élus Verts. Je leur donne la parole.

Mme VESSILLER : Merci. Monsieur le président et chers collègues, le terrain du Puisoz, nous l'avons appris il y a quelques jours, doit accueillir bientôt la grande surface commerciale Leroy Merlin et éventuellement Ikéa.

Une des questions que nous nous posons est de savoir d'abord s'il faut étendre là la zone commerciale alors qu'en même temps, il nous faut conforter en priorité les pôles en devenir comme le Carré de Soie ou la Confluence pour un développement commercial équilibré de l'agglomération.

Ensuite, il nous semble important d'aborder la question de la maîtrise foncière publique du terrain. Le Puisoz est bien évidemment un site exceptionnel : vingt hectares d'un seul tenant, en première couronne de l'agglomération, bien desservi par les transports urbains avec la ligne D du métro, la ligne T 4 du tramway et en bordure du boulevard Laurent Bonneval. Les Verts regrettent que la collectivité n'ait pas préempté ce terrain quand il s'est vendu il y a plusieurs années. Le Grand Lyon, en n'achetant pas ce foncier, a commis une erreur majeure de stratégie foncière précisément.

Alors, avec ce projet de nouvelle implantation commerciale, notre groupe pose à nouveau la question de l'acquisition par la collectivité. Or, selon nos informations, il n'y aurait pas de vente de terrain et donc pas de déclaration d'intention d'aliéner car Apollo, le fond de pension américain qui en est le propriétaire, a semble-t-il créé une filiale dans laquelle Leroy Merlin a acquis des parts et, de ce fait, la cession du terrain ne serait qu'une cession d'actifs dans cette société.

Monsieur le président, pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a en effet pas de déclaration d'intention d'aliéner et donc qu'il n'y a pas de possibilité, pour le Grand Lyon, de devenir propriétaire de ce site très convoité, voire éventuellement de nous dire si nous ne pouvons pas trouver une autre solution pour préempter.

Quoi qu'il en soit, l'opération Leroy Merlin porte sur neuf des vingt hectares du site. On parle aussi beaucoup des onze hectares restants, avec notamment l'hypothèse de grands équipements sportifs.

Notre groupe vous demande donc d'organiser un débat public sur les équipements sportifs d'agglomération afin de mettre à plat toutes les questions sur un tel sujet, à savoir à la fois la création de nouveaux équipements et leurs coûts, y compris indirects pour la collectivité ainsi que celle des financements publics dans les clubs de haut niveau, qu'il s'agisse de l'OL, de l'Asvel ou du Lou.

Nous vous remercions par avance de vos réponses sur ces différents points et sommes à votre disposition pour participer au débat que nous appelons de nos vœux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Vessiller, vous savez combien j'apprécie toujours à la fois vos remarques, vos conseils et vos propositions dans la gestion de l'agglomération. Elles me semblent toujours pertinentes. Je pense que vous nous avez envoyé une lettre, à l'époque où il y avait eu une DIA, donc au moment d'Apollo, pour nous proposer de faire cette réserve foncière. Si vous l'avez fait, c'est très bien pour vous, si vous ne l'avez pas fait, ce n'était pas la peine de le rappeler aujourd'hui.

Concernant la maîtrise foncière, je vous confirme que votre interprétation est la bonne, c'est-à-dire qu'en l'état du droit français, quand il n'y a pas de cession du terrain, il ne peut pas y avoir de DIA. Il y a donc une affaire qui s'est passée entre la société Leroy Merlin et la société Apollo et cela regarde Leroy Merlin et Apollo.

Imaginez que, par hasard, je me sois informé auprès d'Apollo ou de Leroy Merlin, que n'aurait-on pas dit ce soir, que n'auriez-vous pas dit ! "Finalement, entre Gérard Collomb, Apollo, Leroy Merlin, les grandes surfaces commerciales, n'y aurait-il pas un certain nombre d'ententes ?". Or, quand je vois des choses qui se passent entre sociétés, je les laisse bien faire. Il n'y a que lorsque effectivement on vient me solliciter que quelque fois je peux agir.

Tout ceci, tout de même, ne se passe pas totalement à l'aveuglette : cela se fait dans le cadre du SDUC, dont peut-être notre collègue Calvel pourrait nous présenter quelques aspects ; ainsi, vous seriez plus amplement informés et comme il va y avoir bientôt une consultation sur le SDUC, vous auriez déjà des éléments d'appréciation sur la politique globale de l'agglomération.

Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le vice-président CALVEL : Vous avez traduit la stricte réalité, à savoir que cette cession s'est faite entre privés et que la collectivité ne pouvait pas intervenir.

En revanche, dans le cadre du SDUC -puisque c'est le mandat que me donne le président-, le Grand Lyon est extrêmement vigilant avec ses partenaires sur la suite et sur l'évolution du projet. Pour l'instant, tout est possible, rien n'est incompatible avec les projets de l'agglomération mais nous ne pouvons absolument pas, en l'état actuel des choses, nous prononcer sur des équipes, sur un projet qui n'existe pas encore. Mais la transparence a été donnée cent pour cent par monsieur le président Collomb : Apollo a vendu à Leroy Merlin (Adeo) qui a un projet et qui va le présenter à la Communauté urbaine et à la mairie de Vénissieux également bien entendu. C'est un projet d'agglomération tellement important qu'il faut un petit peu de recul pour le juger. Avoir maîtrisé les terrains plus tôt ? Peut-être, on peut toujours se dire : "Si on avait fait cela il y a quinze ou vingt ans !" mais la situation actuelle est celle-là.

Aujourd'hui, nous étions à la Chambre de commerce avec monsieur le préfet et il a apprécié la manière dont le Grand Lyon maîtrise son urbanisme commercial sur l'ensemble de l'agglomération et en essayant de répondre au plus près possible, en déclinant le plus près possible du terrain, sur les territoires, près des habitants, à l'intérêt de chacun des habitants du Grand Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Calvel, pour ces précisions mais peut-être faudra-t-il que vous entriez plus dans le détail un de ces jours. Vous êtes à la disposition de madame Vessiller.

M. le vice-président CALVEL : Et de tous bien entendu, comme vous le savez, parce que c'est un sujet important qui s'inscrit dans un grand projet d'agglomération.

M. COSTE : On se pose aussi la question de savoir pourquoi ce qui a été possible aujourd'hui avec Leroy Merlin et éventuellement d'autres n'était pas possible, par exemple, pour le Grand stade.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne vois pas bien le rapport entre Leroy Merlin et le Grand stade.

M. COSTE : Il est très bien desservi par les transports en commun et, à un moment donné, il a été question que le Grand stade s'implante à cet endroit ; c'est pour cela que l'on repose la question.

M. LE PRÉSIDENT : Mais tout simplement pour une question tout à fait commerciale là aussi : Leroy Merlin s'est entendu avec Apollo et la société de l'Olympique Lyonnais ne s'est pas entendue avec Apollo. C'est d'une simplicité biblique !

M. THIVILLIER : Je voudrais aussi apporter l'éclairage de la ville de Vénissieux sur ce dossier dont nous n'avons eu connaissance que lorsque effectivement la transaction a été faite.

Je voudrais simplement rappeler que nous sommes dans l'attente d'un véritable plan d'aménagement urbain. Nous souhaitons un véritable morceau de ville sur le Puisoz et pas seulement une simple zone commerciale. Cette approche est connue depuis fort longtemps, tant bien sûr des services du Grand Lyon et de son exécutif avec lequel nous sommes en rapport depuis fort longtemps que de la société Apollo lorsqu'elle était propriétaire et nous avons traduit, de ce point de vue, à Leroy Merlin les perspectives que nous souhaitions à cet égard.

M. LE PRÉSIDENT : Aujourd'hui, je ne sais pas, madame Vessiller doit être finalement très introduite dans le monde

des affaires puisqu'elle dit : "Neuf hectares pour Leroy Merlin, il reste onze hectares...". Aujourd'hui, je n'en sais rien. "Je suis vêtu de probité candide et de lin blanc" ; c'est une métaphore que j'aime beaucoup, un poème, *Booz endormi*, qui est mon poème de référence. Je suis comme lui, "vêtu de probité candide et de lin blanc".

Sur les grands équipements sportifs, j'aimerais pouvoir faire un grand débat. C'est pour cela que j'attends avec impatience que, dans les prochains jours, passe à l'Assemblée nationale le vote des députés socialistes mais aussi celui de tous les autres députés qui va reprendre avec force et détermination l'amendement que j'avais essayé de présenter au Sénat. Il va passer en première lecture théoriquement entre le 16 et le 18 juin prochain pour pouvoir être adopté par l'Assemblée nationale et il reviendra ensuite au Sénat, j'y serai extrêmement vigilant. J'espère que ce texte va passer.

Si ce texte ne passe pas -même que les Socialistes votent pour ou contre, ce n'est pas sur cela que je me détermine, chacun prendra ses responsabilités ; personnellement, je prendrai les miennes-, ce ne sera même pas la peine de faire un débat sur les équipements sportifs parce qu'il n'y aura ni grande salle pour l'Asvel, ni grand stade pour l'Olympique Lyonnais puisqu'il ne sera possible ni pour les uns ni pour les autres de faire les aménagements connexes qui vont nécessairement avec ces grands équipements.

Donc, chers collègues, nous allons faire en sorte, avec nos réseaux différents, que cet amendement puisse passer et, lorsqu'il sera passé avec le vote des députés UMP, des députés socialistes, des députés communistes, nous reprendrons dans la sérénité le débat sur les grands équipements sportifs.

Voilà, madame Vessiller, suite à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Chers collègues, la séance est terminée.

(La séance est levée à 21 heures 53).

Annexe
Compte administratif 2008
Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Darne
(dossier n° 2009-0794)

Diapositive 1

COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

Compte administratif 2008

COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

Conseil de Communauté - 15 juin 2009

1

Diapositive 2

La Chanson des mariniers du Rhône
 (antérieure à 1850)

« *De Lyon notre départance
 Avec que trois bateaux chargés
 Chargés de bois pour la marine
 En Arles notre destinée.*


*De là en suivant notre route
 Jusqu'à Condrieu gaillardement
 Nous avons bronqué sur la pile
 Ah mes amis, ah quel tourment... »*

COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

2

Diapositive 3

Compte administratif 2008



COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

3

Diapositive 4

Compte administratif 2008*

- ◆ **Qu'est-ce qu'un compte administratif ?**
- Un outil d'évaluation des politiques : est-ce que les arbitrages ont été tenus ?
- Un moyen de comparer l'évolution des flux financiers réels d'une année à l'autre,
- Un outil de contrôle de gestion

* 2008 : exercice rattaché au mandat précédent mais mis en œuvre sur celui-ci

Diapositive 5

Compte administratif 2008*

- ◆ **Qu'est-ce qu'un compte administratif ?**



Diapositive 6

Compte administratif 2008

- ◆ Le budget principal, 4 budgets annexes → des comptes consolidés dans un « portefeuille unique »



Diapositive 7

Compte administratif 2008

♦ **4 éléments « clé » en 2008 :**

- 1/ Des contraintes réelles mais surmontées (faible évolution des recettes)
- 2/ Une année peu marquée par la crise économique, sociale et financière
- 3/ Une situation financière du Grand Lyon, à fin 2008, tout à fait convenable
- 4/ Des perspectives plus difficiles pour les années à venir

7

Diapositive 8

Compte administratif 2008

En M€	2007 réalisé	2008 prévu	2008 réalisé	Écart 2008/2007	Réal/prévu 2008
RRF	1 174,8	1 164,7	1 196,5	1,8%	2,73%
DRF	926,0	1 004,2	942,7	1,8%	-6,13%
Auto- financement	248,8	160,5	253,8	2%	58,13%

8

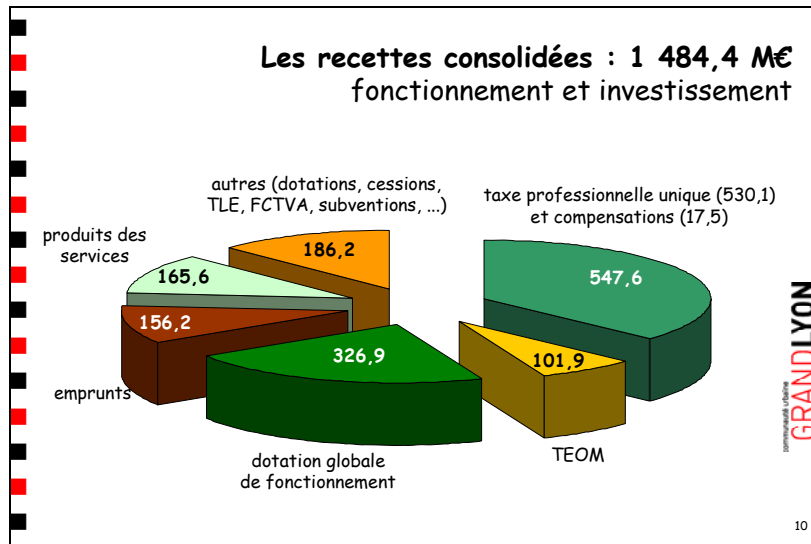
Diapositive 9

Compte administratif 2008

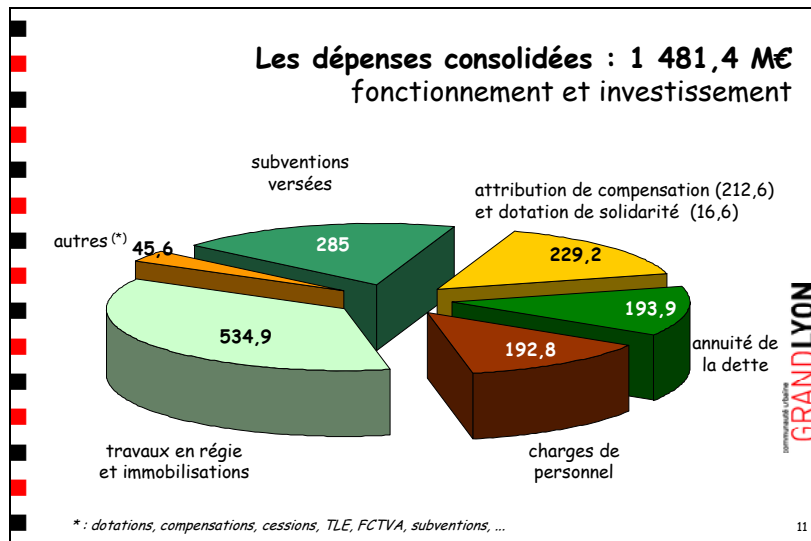
En M€	2007 réalisé	2008 prévu	2008 réalisé	Écart 2008/2007	Réal/prévu 2008
PPI dépenses	447,3	548,4	443,5	-0,8%	-19,6%
PPI recettes	155,2	103,6	124,9	-19,5%	+20,5%
PPI charge nette	292,2	444,8	318,6	+9,0%	-28,3%

9

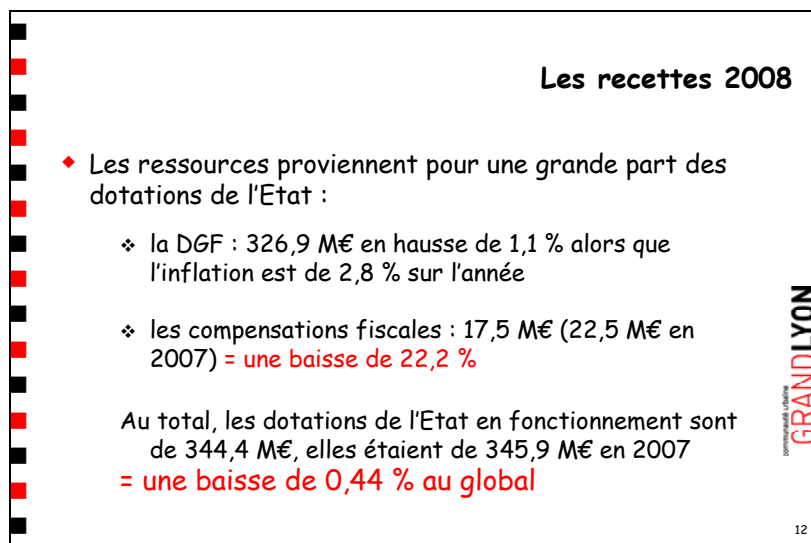
Diapositive 10



Diapositive 11



Diapositive 12



Diapositive 13

Les recettes 2008	
♦ Taxe Professionnelle =	+ 530,1 M€
♦ allocations compensatrices =	+ 17,5 M€
♦ Attributions de compensations reçues =	+ 11,3 M€
♦ Attributions de compensation versées =	- 212,6 M€
♦ Dotation de solidarité =	- 16,6 M€
♦	Produit net = 329,7 M€
	→ 2007 = 323,7 M€ (soit, + 1,85 %)

Diapositive 14

Les autres recettes 2008	
♦ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	101,9 M€ (+ 3,6 % sans hausse des taux)
♦ Redevance d'assainissement :	54,1 M€ (5,7 % avec une augmentation du tarif de 0,32 € par m ³)
♦ Péages du Périphérique nord :	27,4 M€
♦ Redevance de l'eau :	10 M€

Diapositive 15

Les dépenses 2008	
♦ Brève analyse des dépenses (fonctionnement et investissement) en deux grandes catégories d'activités :	
➤ Les activités de service des habitants	
➤ Les activités stratégiques	
Ces activités sont assurées par :	
➤ La régie	
➤ Les entreprises	

Diapositive 16

Les dépenses 2008				
♦ Les activités de service aux habitants (fonctionnement et investissement) :				
	Collecte et traitement OM	Nettoiemment	Aires gens du voyage	Voirie
Régie	30,4 M€	47,7 M€	0,2 M€	30,8 M€
Entreprises	72,6 M€	30,6 M€	3,1 M€	155,2M€
Total	103 M€	78,3 M€	3,3 M€	186 M€

16

Diapositive 17

Les dépenses 2008				
♦ Les activités de service aux habitants (fonctionnement et investissement) :				
	Eau	Assainissement	Transports urbains	Logements
Régie	0,5 M€	30 M€	0,0 M€	0,0 M€
Entreprises	22,5 M€	72,9 M€	120,7M€*	19,2 M€
Total	23 M€	102,9 M€	120,7 M€	19,2 M€ + 16,7M€ (foncier)

* Versement au SYTRAL : 119 M€

17

Diapositive 18

Les dépenses 2008				
♦ Les activités de service aux habitants (fonctionnement et investissement) :				
	Santé	Enseignement Et formation	SDIS	Moyens généraux
Régie	0,0	0,4 M€	0,2M€	60,4 M€
Entreprises	12,6	2,1 M€	28,8 M€	34,5 M€
Total	12,6	2,5 M€	29 M€	94,9 M€

18

Diapositive 19

Les dépenses 2008			
♦ Les activités stratégiques (fonctionnement et investissement) :			
	Economie	Aménagement urbain	Environnement
Régie	1,6 M€	14,7 M€	0,1 M€
Entreprises	24,9 M€	209,5 M€	5,4 M€
Total	26,5 M€	224,2 M€	5,5 M€

19

Diapositive 20

Les dépenses 2008			
♦ Les activités stratégiques (fonctionnement et investissement) :			
	Sport et culture	Communication institutionnelle	Relations internationales
Régie	0,0 M€	1,5 M€	0,0 M€
Entreprises	4,6 M€	2,5 M€	1,4 M€
Total	4,6 M€	4 M€	1,4 M€

20

Diapositive 21

Les dépenses 2008					
♦ La répartition des activités (budgets consolidés, mouvements réels) :					
	Services aux habitants	Stratégie	TOTAL	%	% CA 2008 (1 481,4 M€)
Régie	200,5 M€	17,9 M€	218,4 M€	21 %	14,7 %
Entreprises	574,9 M€	248,3 M€	823,2 M€	79 %	55,6 %
Total	775,4 M€	266,2 M€	1 041,6 M€	100 %	70,3 %
%	74,4%	25,6 %	100 %	-	-
% CA 2008 (1 481,4 M€)	52,3%	18 %	70,3 %	-	-

21

Diapositive 22

Les dépenses 2008

- ◆ **Les charges de personnel : 192,8 M€ (+ 0,9 %)**
- Effectif moyen payé : 4 619 agents
- Baisse de 24 agents à périmètre constant
- Taux de vacance moyen : 5,90 % (propreté : 7%)

Commune de Grand-Lyon
GRAND LYON

22

[Pyramides 2004-2008](#)

Diapositive 23

Les dépenses 2008

- ◆ **La dette :**
- L'encours est de 1 204,8 M€ en 2008 (1 198 M€ en 2007)
- Les intérêts ont atteint 52,8 M€ en 2008 du fait du recours à l'emprunt accru depuis 2005 et de la forte remontée des taux

Commune de Grand-Lyon
GRAND LYON

23

Diapositive 24

L'investissement

- ◆ Le montant des investissements doit entrer dans celui de la capacité financière.
- ◆ Pour la période 2008 / 2013, le montant avait été fixé à 1 950 M€
- ◆ ce même montant de 1 950 M€ a été voté pour la période 2009/2014

Commune de Grand-Lyon
GRAND LYON

24

Diapositive 25

Situation des autorisations de programme fin 2008
(en charge nette)

- ♦ AP votées au 31/12/2008 : 2 580,5 M€
- ♦ Montants payés au 31/12/2007 : 1 449,6 M€
- ♦ Payé en 2008 : 318,6 M€
- ♦ Reste à payer au 31/12/2008 : 812,3 M€

Communauté Urbaine
GRAND LYON

25

Diapositive 26

La situation financière

- ♦ L'autofinancement brut (*après paiement des intérêts*)
= 253,8 M€ (+ 2 %)
- ♦ L'épargne nette (*après remboursement du capital*)
= 147,7 M€ (+ 0,4 %)

→ Les soldes de gestion sont tout à fait satisfaisants:

- service de la dette : 13,8 % (20% maxi)
- capacité de désendettement : 4,7 ans (8 ans maxi)

Communauté Urbaine
GRAND LYON

26

Diapositive 27

Des perspectives difficiles

- ♦ La situation financière de la Communauté urbaine est satisfaisante,
mais,
 - Des incertitudes demeurent sur la réforme de la TP
 - Les investissements des entreprises chutent en 2009
 - Des communes du Grand Lyon rencontrent des difficultés financières

Communauté Urbaine
GRAND LYON

27

Diapositive 28

Un cap à tenir envers et contre tout

- ◆ Dans ce contexte, la réalisation du plan de mandat 2009/2014 reste indispensable, notamment pour :
- Répondre aux attentes urgentes de la population,
- Améliorer le cadre de vie des habitants dans le respect de l'environnement,
- Développer le volume d'activité pour les entreprises,
- Favoriser leur maintien et des nouvelles implantations sur l'agglomération.

Diapositive 29

Un cap à tenir envers et contre tout